



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP



RAPPORT ANNUEL ET COMPTES 2015

Le rapport annuel et les comptes de la Fondation supplétive LPP paraissent en allemand, en français et en italien.
Si la traduction française ou italienne diffère de la version originale allemande, la version allemande fait foi.

TABLE DES MATIERES

APERÇU 10

Chiffres-clés	10
---------------	----

1. FONDATION 11

1.1.	Tâches	11
1.1.1.	Tâches et répartition des tâches	11
1.1.2.	Structure organisationnelle	12
1.2.	Rapport annuel	12
1.2.1.	Rapport d'activité	12
1.2.2.	Technique d'assurance	15
1.2.3.	Placements de capitaux - Ensemble de la Fondation	16
1.3.	Comptes annuels	20
1.3.1.	Bilan et compte d'exploitation	20

2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE 24

2.1.	Aperçu	24
2.1.1.	Marche des affaires	24
2.1.2.	Chiffres-clés	25
2.1.3.	Membres actifs	25
2.1.4.	Mode de mise en œuvre du but	25
2.1.5.	Placements de capitaux	25
2.1.6.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	26
2.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	28
2.1.8.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	28
2.2.	Comptes annuels Comptes de libre passage	31
2.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	31

3. LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE 34

3.1.	Aperçu	34
3.1.1.	Marche des affaires	34
3.1.2.	Chiffres-clés	34
3.1.3.	Membres actifs et rentiers	35
3.1.4.	Mode de mise en œuvre du but	37
3.1.5.	Placements de capitaux	37
3.1.6.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	38
3.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	41
3.1.8.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	42
3.2.	Comptes annuels Prévoyance professionnelle LPP	45
3.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	45

4. AC ASSURANCE DE RISQUE DES CHOMEURS 50

4.1.	Aperçu	50
4.1.1.	Marche des affaires	50
4.1.2.	Chiffres-clés	50
4.1.3.	Membres actifs et rentiers	51
4.1.4.	Mode de mise en œuvre du but	52
4.1.5.	Placements de capitaux	52
4.1.6.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	53
4.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	55
4.1.8.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	55
4.2.	Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs	58
4.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	58

5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION 62

5.1.	Aperçu	62
5.1.1.	Marche des affaires	62
5.1.2.	Chiffres-clés	62
5.1.3.	Mode de mise en œuvre du but	62
5.1.4.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	62
5.1.5.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	63
5.2.	Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation	65
5.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	65

6.1.	Bases et organisation	68
6.1.1.	Forme juridique et but	68
6.1.2.	Registre LPP et Fonds de garantie	69
6.1.3.	Indication des actes et des règlements	69
6.1.4.	Organe de gestion paritaire / droit de signature	70
6.1.5.	Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	71
6.1.6.	Employeurs affiliés	71
6.2.	Membres actifs et rentiers	72
6.2.1.	Assurés actifs	72
6.2.2.	Bénéficiaires de rentes	72
6.3.	Mode de mise en œuvre du but	72
6.3.1.	Commentaire des plans de prévoyance	72
6.3.2.	Financement, méthode de financement	72
6.4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, constance	72
6.4.1.	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	72
6.4.2.	Principes comptables et d'évaluation	72
6.4.3.	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	73
6.5.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	73
6.5.1.	Nature de la couverture des risques, réassurances	73
6.5.2.	Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations	73
6.5.3.	Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	73
6.5.4.	Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers	73
6.5.5.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	73
6.5.6.	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	73
6.5.7.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	75
6.6.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	75
6.6.1.	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	75
6.6.2.	Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2)	77
6.6.3.	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	77
6.6.4.	Présentation des placements par catégorie	77
6.6.5.	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	78
6.6.6.	Valeur vénale et partenaires contractuels des titres figurant sous Prêt de titres	78
6.6.7.	Commentaire du résultat net du placement de la fortune	78
6.6.8.	Placements de la fortune gérés directement par la Direction	79
6.7.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	80
6.7.1.	Frais administratifs	80
6.8.	Demandes de l'autorité de surveillance	81
6.9.	Autres informations relatives à la situation financière	81
6.9.1.	Procédures judiciaires en cours	81
6.10.	Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	82

7.	RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	84
8.	ORGANES DE GESTION / ADRESSES	88

AVANT-PROPOS

A la tête d'une fortune de placement d'environ 11 milliards de francs, l'institution supplétive a été confrontée durant l'exercice 2015 à une tâche particulièrement difficile, compte tenu de la volatilité des marchés des capitaux. Sa stratégie de placement conservatrice lui a permis de faire face relativement bien. Une fois encore, la branche Comptes de libre passage et ses volumes d'affaires élevés ont fortement sollicité les services administratifs, tandis que les activités de l'Assurance de risque des chômeurs et du Contrôle de la réaffiliation se sont maintenues au même niveau que l'année précédente. Dans la branche Prévoyance professionnelle LPP, la progression des effectifs a été modérée, tant du point de vue du nombre des affiliations que du nombre des personnes assurées.

Dans l'ensemble, les placements de capitaux de l'institution supplétive ont généré un résultat tout juste positif. Les +0.8% obtenus dans la branche Prévoyance professionnelle LPP n'ont cependant pas permis d'atteindre le rendement indispensable. Grâce à une couverture systématique des risques de change, la décision de la Banque nationale suisse d'abandonner le cours plancher entre l'euro et le franc suisse à la mi-janvier 2015 n'a influencé que dans une très faible mesure le résultat annuel. En revanche, les taux d'intérêt négatifs liés à cette décision et au programme d'achat de dettes publiques mené par la Banque centrale européenne mettent à mal les placements financiers. Plus ils dureront, plus la situation sera difficile.

La branche Prévoyance professionnelle LPP a évolué de façon satisfaisante en 2015. Les processus de masse tels que le traitement des listes de déclaration de salaire, les entrées et les sorties, la facturation et l'encaissement atteignent un très bon niveau pour les affiliations dont les données ont été corrigées lors de la migration. Même les activités spécifiques de l'institution supplétive, à savoir le traitement des mutations rétroactives sur plusieurs années et les décomptes avec le Fond de garantie LPP, se sont grandement améliorées dans ce segment. Les affiliations dont les données ne sont pas consistantes continuent à poser problème et nécessitent une charge de travail élevée. L'institution supplétive leur accordera une attention particulière l'année prochaine.

La branche Comptes de libre passage a vu une nouvelle fois progresser son volume d'affaires, avec environ 2.2 milliards de francs d'afflux et 1.15 milliard de francs de sorties de capitaux, de sorte qu'elle gagne en importance pour l'institution supplétive. Grâce aux économies d'échelle et à l'orientation processus, le niveau des coûts est exceptionnellement bas et la qualité élevée. En matière de qualité, la branche Assurance de risque des chômeurs affiche, elle aussi, un très bon niveau, malgré une légère hausse des cas en suspens.

En 2015, le Conseil de fondation et ses comités ont adopté un concept de conversion en rentes des prestations de libre passage issues de la compensation de la prévoyance en cas de divorce ainsi que des plans dans le domaine surobligatoire modéré. Ils ont également élaboré, en collaboration avec le SECO, une convention d'affiliation à l'assurance de risque des chômeurs. Les règles prévues pour la fixation du montant des cotisations ont abouti dès le milieu de l'année à une diminution substantielle du taux de cotisations.

Au cours de l'exercice, 146 collaboratrices et collaborateurs de la Fondation institution supplétive LPP ont tout mis en œuvre pour être en permanence à l'écoute des clients. Nous comptons poursuivre dans cette voie également à l'avenir.

Kurt Gfeller
Président du Conseil de fondation
jusqu'au 31.12.2015

Dr. Doris Bianchi
Présidente du Conseil de fondation
depuis le 01.01.2016

Max Meili
Directeur

1. FONDATION

APERÇU

Chiffres-clés

Ensemble de la Fondation	2015	2014	Ecart
Nombre de comptes/assurés actifs	1'151'133	1'085'978	6.0%
Nombre de rentes versées	9'276	8'997	3.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	11'640'133'850	10'460'770'068	11.3%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	10'638'731'016	9'390'957'464	13.3%
Excédent de charges/de recettes ⁵	-68'409'770	375'966'132	—
Frais administratifs directs ²	16'076'196	14'361'190	11.9%
Rendement sur le capital ³	0.1%	5.7%	-5.6%
Degré de couverture ⁴	109.4%	111.4%	-2.0%
CLP	2015	2014	Ecart
Nombre de comptes	957'810	904'882	5.8%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	8'854'193'885	7'832'668'608	13.0%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	8'363'903'708	7'252'548'575	15.3%
Excédent de charges/de recettes ¹	-89'829'856	190'829'014	—
Frais administratifs directs ²	4'427'046	4'294'104	3.1%
Frais administratifs direct par compte en CHF	4.62	4.75	-2.6%
Rendement sur le capital ³	-0.1%	4.9%	-5.0%
Rémunération des comptes ⁴	0.3%	1.0%	-0.7%
Degré de couverture ⁴	105.9%	108.0%	-2.1%
LPP	2015	2014	Ecart
Nombre d'assurés actifs	34'694	33'727	2.9%
Nombre de rentes versées	4'733	4'344	9.0%
Nombre d'employeurs/entreprises	24'325	22'220	9.5%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	2'089'280'067	1'960'910'791	6.5%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'835'238'307	1'693'003'888	8.4%
Excédent de charges/de recettes ¹	-13'865'143	119'200'759	—
Frais administratifs directs ²	10'666'138	8'817'908	21.0%
Frais administratifs directs par assuré en CHF	270.53	231.62	16.8%
Rendement sur le capital ³	0.8%	8.6%	-7.8%
Taux d'intérêt technique	2.5%	2.5%	0.0%
Degré de couverture ⁴	113.8%	115.8%	-2.0%
AC	2015	2014	Ecart
Nombre d'assurés actifs	158'629	147'369	7.6%
Nombre de rentes versées	4'543	4'653	-2.4%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	696'659'898	667'190'670	4.4%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	439'589'000	445'405'000	-1.3%
Excédent de recettes ⁵	35'285'228	65'936'359	-46.5%
Frais administratifs directs ²	830'717	1'076'217	-22.8%
Frais administratifs directs par rente versée en CHF	182.86	231.30	-20.9%
Rendement sur le capital ³	0.2%	6.7%	-6.5%
Taux d'intérêt technique	2.0%	2.0%	0.0%
Degré de couverture ⁴	158.5%	149.8%	8.7%
CR	2015	2014	Ecart
Nombre de déclarations	16'120	17'270	-6.7%
dont les annonces traitées	16'120	15'671	2.9%
Frais administratifs directs ²	152'296	172'960	-11.9%
Frais administratifs directs par déclaration en CHF	9.45	10.02	-5.7%



1. FONDATION

1.1. Tâches

1.1.1. Tâches et répartition des tâches

La Fondation institution supplétive LPP comporte quatre branches qui accomplissent les tâches suivantes:

Branche Prévoyance professionnelle LPP («LPP») depuis le 1^{er} janvier 1985: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et particuliers assurés volontaires (caisse de pension classique).

Branche Comptes de libre passage («CLP») depuis le 1^{er} janvier 1995: gestion des comptes de libre passage.

Branche Assurance de risque des chômeurs («AC») depuis le 1^{er} juillet 1997: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour chômeurs percevant une indemnité journalière.

Branche Contrôle de la réaffiliation («CR») depuis le 1^{er} janvier 2005: contrôle de l'obligation d'affiliation des employeurs changeant d'institution de prévoyance.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Fondation accomplit toutes les tâches administratives avec son organisation propre, laquelle comprenait 146 personnes à la fin de l'année 2015.

Les placements de capitaux sont gérés par différents établissements bancaires et gestionnaires de portefeuilles, sous la direction du domaine Placements de capitaux.

Dans le domaine Contrôle des placements, la Fondation reçoit l'appui de PPCmetrics SA, dans le domaine Comptabilité des titres et Global Custody, celui d'UBS SA et, pour les questions juridiques, celui de Me Hans-Ulrich Stauffer. Le rôle d'expert en matière de prévoyance professionnelle est assumé par Patrick Spuhler, Prevanto SA. La société de révision est Ernst & Young SA, Zurich.

¹ avant constitution des réserves de fluctuation

² hors frais de gestion de fortune

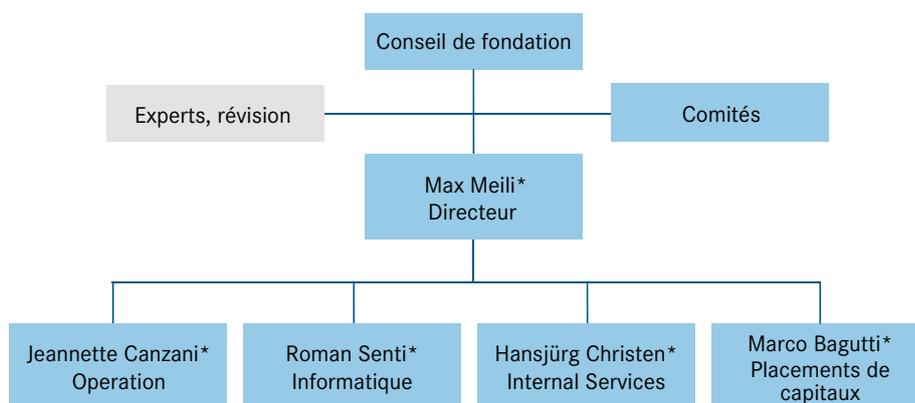
³ rendement calculé selon la méthode d'évaluation quotidienne TWR (time weighted return);
écart par rapport à l'année précédente en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage

⁴ écart par rapport à l'année précédente en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage

⁵ avant dissolution/constitution des réserves de fluctuation de valeur

1.1.2. Structure organisationnelle

Fin 2015, l'organisation était la suivante:



* Membre de la direction

1.2. Rapport annuel

1.2.1. Rapport d'activité

1.2.1.1. Aspects généraux

Il est désormais devenu presque habituel d'annoncer que les volumes d'affaires sont élevés. L'exercice 2015 ne fait pas exception. En effet, dans la branche Comptes de libre passage, quelque 2.2 milliards de francs d'afflux et environ 1.15 milliard de francs de sorties de capitaux ont été comptabilisés. La branche Prévoyance professionnelle LPP s'inscrit elle aussi en progression dans pratiquement tous les domaines, de même que le nombre d'affiliations et d'assurés, la fortune de prévoyance et les effectifs de rentiers. Une fois encore, le nombre de rentes dans l'Assurance de risque des chômeurs a légèrement reculé, de même que le nombre d'annonces dans la branche Contrôle de la réaffiliation. Par rapport à l'an dernier, le domaine des placements de capitaux a nécessité des efforts soutenus. Dans l'ensemble, il est toutefois parvenu à un résultat tout juste positif.

Ce résultat global positif dans le domaine des placements de capitaux a été rendu possible grâce aux relativement bons résultats dans les branches AC et LPP, même si les rendements indispensables n'ont pas non plus été atteints dans ces domaines. La non-réalisation des rendements indispensables a entraîné une légère diminution des degrés de couverture dans les branches CLP et LPP par rapport à l'année précédente. Ces degrés demeurent toutefois nettement supérieurs à 100%.

Dans le domaine Technique & Actuariat, les actions menées ont principalement concerné la définition des paramètres actuariels pour la nouvelle tâche assignée à l'institution supplétive, à savoir la conversion en rentes des prestations de libre passage issues de la compensation de la prévoyance en cas de divorce. L'Actuariat a continué ses travaux sur les plans dans le régime surobligatoire.

En 2015, la branche CLP a de nouveau eu à gérer un volume d'affaires en hausse. Comme indiqué plus haut, les 2.2 milliards de francs d'afflux et le 1.15 milliard de sortie de capitaux ont représenté un défi de taille pour l'organisation. Malgré l'abaissement du taux d'intérêt à 0.3%, l'afflux de capitaux n'a pas faibli. Avec bientôt un million de comptes actifs, l'institution supplétive occupe une position unique en Suisse. Le solde moyen s'établit à environ 8'700 francs, un montant qui reste extrêmement bas.

La branche Prévoyance professionnelle LPP a vu le nombre d'affiliations et de personnes assurées progresser légèrement. Cependant, le rapport de 1.4 entre les affiliations et les personnes assurées reste défavorable. Dans ces conditions, l'objectif premier est une gestion efficace afin de maintenir les coûts à un niveau raisonnable. Le nombre de rentes de vieillesse a lui aussi continué de progresser, ce qui s'explique notamment par l'effectif de la Fondation FAR.

En 2015, un travail important a été mené avec le service juridique afin d'améliorer la qualité des décisions relatives aux cotisations et aux affiliations d'office. Ces tâches essentielles de l'institution supplétive exigent un niveau élevé de traçabilité et de clarté des cas, ce qui relève souvent de la quadrature du cercle compte tenu du nombre important de mutations rétroactives effectuées par la Fondation.

Dans la branche AC, l'institution supplétive a pu, en concertation avec le SECO, abaisser les cotisations de 2.5% à 1.5% de l'indemnité journalière assurée. Cette diminution a été rendue possible par le confortable degré de couverture et par la convention d'affiliation passée entre l'institution supplétive et le SECO, qui prévoit les règles pour la fixation du montant des cotisations.

Comme l'année précédente, la branche CR a vu diminuer le nombre d'annonces relatives à la résiliation de contrats d'affiliation. En 2015, leur nombre n'a pas dépassé 16'120. Les retards accumulés l'an passé et toutes les annonces de cette année ont été traités, ce qui a permis à l'équipe de régler tous les cas en suspens.

La plateforme en ligne LPP-Exchange a connu elle aussi une évolution positive. En plus du volume considérable de données saisies ou téléchargées en ligne, des institutions de prévoyance émanant principalement de la Suisse romande intègrent les services Web à leurs solutions de gestion. L'échange de données s'effectue donc de manière entièrement automatisée, ce qui permet un gain d'efficacité et de qualité.

1.2.1.2. Conseil de fondation

La collaboration au sein du Conseil de fondation de l'institution supplétive s'est également déroulée de manière positive en 2015. Les nouveaux membres se sont rapidement intégrés, ce qui était important au vu des décisions à prendre.

Au cours de l'exercice, le Conseil de fondation a tenu quatre réunions ordinaires. Les principaux points à leur ordre du jour étaient:

- > Surveillance générale des projets stratégiques
- > Prise de connaissance des rapports de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance professionnelle
- > Approbation des comptes annuels 2014
- > Prise de connaissance de la décision de vérification de la CHS pour l'établissement du rapport au 31.12.2014
- > Surveillance de l'introduction du système de contrôle interne
- > Election à la présidence
- > Election au Comité du Conseil de fondation et au Comité de placement
- > Choix d'une nouvelle société de révision; BDO remplace Ernst & Young à partir de l'exercice 2016
- > Adoption de la palette de plans 2016
- > Approbation des bases actuarielles pour les rentes issues du libre passage
- > Rémunération des comptes de libre passage
- > Adoption du budget 2016
- > Adoption du programme stratégique 2018

1.2.1.3. Comités

1.2.1.3.1. Comité du Conseil de fondation

En 2015, le Comité du Conseil de fondation a tenu sept séances ordinaires, une séance extraordinaire et une séance de la présidence. Il a préparé les activités et les bases de décision pour le Conseil de fondation, lorsque d'autres comités ne l'avaient pas déjà fait. Il a surveillé l'avancement des travaux relatifs à la stratégie 2018 jusqu'à la prise de décision. Par ailleurs, il a travaillé sur le rapport d'expertise actuarielle ainsi que sur des sujets importants tels que l'élargissement de la palette de plans dans le régime surobligatoire, la conversion en rentes des prestations de libre passage issues de la compensation de la prévoyance en cas de divorce, une convention d'affiliation avec le SECO et l'abaissement des cotisations dans la branche AC. Un sujet d'importance a été l'évaluation d'une nouvelle société de révision et la soumission d'une demande en ce sens au Conseil de fondation. Cette étape était prévisible au terme du mandat de douze ans de l'ancienne société de révision.

1.2.1.3.2. Comité de placement

Le Comité de placement s'est réuni sept fois en 2015. En plus des points récurrents à l'ordre du jour, les sujets suivants ont été traités de manière approfondie: répercussions concrètes des taux négatifs et actions possibles, achèvement de la recherche entamée en 2014 d'un quatrième gérant de fortune pour les placements à revenu fixe à court terme, appel d'offres pour un mandat concernant les obligations Suisse et un mandat pour les obligations d'Etat monde suite à la réorganisation opérée par un gérant actuel, durabilité des placements de capitaux et examen des coûts liés aux mandats de gestion de fortune existants.

1.2.1.4. Projets

Aucun grand projet n'est actuellement traité par l'institution supplétive. Au cours de l'exercice écoulé, les responsables ont plutôt accordé leur attention à la consolidation des acquis. C'est dans ce contexte qu'est né le projet «Organisation intelligente» qui vise principalement à concilier l'efficacité et la santé des collaboratrices et des collaborateurs. Un autre projet a permis d'avancer sur la conversion en rentes des prestations de libre passage issues de la compensation de la prévoyance en cas de divorce. Enfin, le Conseil de fondation a pu adopter un petit nombre de plans modérés dans le régime surobligatoire.

1.2.1.4.1. Organisation intelligente

Pour sa taille, l'institution supplétive a mené à bien plusieurs grands projets importants à un rythme soutenu ces dernières années. L'organisation a été soumise à une très forte sollicitation et le risque d'absences pour maladie s'est accru. A titre préventif, l'institution supplétive a donc lancé un projet qui doit explorer la thématique «travail et santé» durant plusieurs années. Ce projet de l'institution supplétive poursuit les objectifs suivants:

- > Approfondissement de la culture de la confiance à tous les échelons et entre les différents échelons
- > Identification et renforcement des ressources des équipes
- > Intégration d'un code de valeurs partagé par tous au sein de la culture d'entreprise
- > Sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de tous échelons à la thématique «travail et santé»
- > Augmentation de la capacité à détecter et à mobiliser des ressources (cachées) et réduction du stress perçu dans le contexte du travail
- > Apprentissage au sens d'un développement participatif, autonome et continu des compétences

Ces objectifs doivent être atteints grâce aux mesures suivantes:

- > Enquêtes
- > Clarification des valeurs
- > Cohésion au sein de l'équipe

- > Développement organisationnel visant à promouvoir la santé
- > Aménagement ergonomique du poste de travail et autres mesures

L'institution supplétive lance ainsi un projet ambitieux pour le bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs.

1.2.1.4.2. Conversion en rentes des prestations de libre passage provenant du partage de la prévoyance en cas de divorce

La conversion en rentes des prestations de libre passage provenant du partage de la prévoyance en cas de divorce est une nouvelle tâche dévolue à la Fondation institution supplétive LPP. Elle est libre de concevoir ses prestations: elle peut donc définir le taux de conversion en fonction de ses bases actuarielles.

L'ouverture d'un compte de libre passage dans la branche CLP à la réception des fonds et le transfert subséquent du montant à la branche Prévoyance professionnelle LPP constitue une solution pragmatique, dès lors que la demande de rente a reçu une réponse positive.

Les conditions techniques, administratives et actuarielles ont été créées lors du projet afin que l'institution supplétive soit prête à accomplir cette tâche à compter de sa mise en application.

1.2.1.4.3. Plans surobligatoires

Le Conseil de fondation a demandé à la direction d'élaborer des propositions pour de nouveaux plans dans le régime surobligatoire modéré.

Les participants au projet ont défini un petit nombre de plans qui doivent permettre d'assurer à l'avenir les salaires jusqu'au maximum LAA, d'aménager la retraite de façon souple (jusqu'à 70 ans au maximum) et de prendre en compte le taux d'occupation lors de la fixation du seuil d'entrée. Le Conseil de fondation a adopté l'ensemble des mesures lors de sa séance de décembre.

1.2.1.4.4. Taskforce LPP

Dernier volet du projet Taskforce LPP, les dossiers papier de Manno ont été transférés à Zurich pour y être numérisés. Désormais, tous les dossiers sont entreposés dans des archives centralisées.

Par ailleurs, l'équipe a participé à l'apurement des données d'anciennes affiliations.

1.2.2. Technique d'assurance

1.2.2.1. Résultat

Le résultat de l'exercice se compose pour l'essentiel du résultat des intérêts, du risque et des coûts.

Pour la première fois depuis 2008, le résultat des intérêts est négatif et s'établit à -103 millions de francs. La faible performance globale de 0.1% a tout juste suffi à couvrir les frais de gestion de fortune. Le produit des placements n'a donc pas permis de financer la rémunération des avoirs de vieillesse au taux d'intérêt minimal de 1.75%, celle des comptes de libre passage aux taux usuels du marché de 0.5% en moyenne, ni celle de la réserve mathématique des rentiers au taux d'intérêt technique de 2.5%, resp. de 2.0%.

Le résultat du risque est une nouvelle fois positif, s'établissant à 28 millions de francs, grâce à des cotisations suffisantes et du fait que les provisions techniques ont d'ores et déjà été augmentées pour atteindre leurs valeurs cibles. Au cours de l'exercice, l'évolution du résultat du risque a été marquée d'une part par la diminution des

cotisations dans la branche AC et, d'autre part, par une charge modérée des sinistres pour cause d'invalidité et de décès ainsi que par l'augmentation croissante des charges due à des taux de conversion trop élevés.

Le résultat des coûts n'est plus que légèrement négatif à -1.5 million de francs. La branche CLP a renoncé cette année encore à percevoir des coûts ; dans les branches LPP et AC, les contributions aux coûts sont toutefois conçues de telle manière qu'elles couvrent entièrement les frais administratifs de ces branches.

Dans l'ensemble, l'exercice a clôturé sur un déficit de 68 millions de francs.

Composition du résultat de l'ensemble de la Fondation	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Résultat des intérêts	-103'026'850	351'974'598	—
Résultat net des placements de la fortune	-2'714'210	530'524'701	—
Rémunération du capital épargne	-53'343'640	-79'913'103	-33.2%
Rémunération des réserves mathématiques	-20'055'000	-18'828'000	6.5%
Intérêt gagné sur compensation du renchérissement	5'456'000	5'470'000	-0.3%
Constitution provision pour protection du capital	-32'370'000	-85'279'000	-62.0%
Résultat du risque	28'099'595	29'193'946	-3.7%
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	81'098'408	87'637'283	-7.5%
Montants des sinistres	-52'998'813	-58'443'337	-9.3%
Résultat des frais	-1'530'553	-5'701'553	-73.2%
Contributions aux frais de gestion	16'956'214	15'428'605	9.9%
Produit de prestations fournies	4'740'749	3'120'966	51.9%
Frais administratifs	-23'227'515	-24'251'124	-4.2%
Résultat actuariel intermédiaire	-76'457'808	375'466'991	—
Résultat de diverses recettes et dépenses	8'048'038	543'828	—
Excédent de charges/de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-68'409'770	375'966'132	—

1.2.3. Placements de capitaux - Ensemble de la Fondation

1.2.3.1. Rétrospective du marché

L'événement qui a marqué les marchés des capitaux suisses en 2015 a été bien sûr l'abandon par la Banque nationale suisse du cours plancher de 1.20 entre l'euro et le franc suisse et la mise en place de taux négatifs sur les avoirs en comptes courants. Ces mesures, conjuguées au grand programme de rachat de dettes publiques mené par la Banque centrale européenne, ont encore fait baisser le rendement obligataire et conduit à des plus-values sur les obligations.

La poursuite de la baisse du prix des matières premières et le ralentissement de la croissance chinoise ont provoqué des remous considérables sur les marchés d'actions. Finalement, les actions suisses et d'autres pays de l'OCDE enregistrèrent toutefois un résultat annuel légèrement positif. Comme lors de l'exercice précédent, les actions des pays émergents ont évolué négativement. Compte tenu de la baisse continue des taux d'intérêt, ce sont les placements immobiliers qui, une fois de plus, ont constitué la source de revenus la plus stable et la plus lucrative pour les caisses de pension suisses.

1.2.3.2. Organisation des placements

L'organisation des placements de l'institution supplétive n'a pas subi de changement majeur en 2015. Concernant les titres à revenu fixe à court terme, un quatrième gérant de fortune, BlackRock, est venu s'ajouter aux trois actuels (Pictet, Syz et Aberdeen). Pictet remplace le CS pour le mandat lié aux obligations Suisse.

1.2.3.3. Stratégie de placement

A la suite de l'étude ALM réalisée en 2014 dans la branche Prévoyance professionnelle LPP, une nouvelle stratégie de placement a été mise en place début 2015. La part d'obligations monde a été réduite de 2.5 points de pourcentage et celle d'actions monde de 1.0 point de pourcentage. En revanche, la part d'actions marchés émergents (+0.5 point de pourcentage) et de valeurs immobilières Suisse (+3.0 points de pourcentage) a été relevée.

La baisse des taux d'intérêt et la diminution du degré de couverture technique ont entraîné une réduction de la part d'actions et de matières premières au profit des obligations dans la branche Comptes de libre passage, conformément à sa stratégie de placement dynamique.

Stratégie de placement 2015	Total depuis le 01.09.2015	LPP	CLP* depuis le 01.09.2015	CLP* jusqu'au 31.08.2015	AC*
Liquidités/marché monétaire CHF	37.8%	1.0%	47.5%	42.0%	20.0%
Obligations Suisse	20.4%	46.0%	14.0%	15.0%	29.0%
Obligations monde	15.6%	20.0%	14.5%	16.0%	17.0%
Actions Suisse	4.3%	5.0%	4.0%	5.0%	5.5%
Actions monde	10.6%	12.0%	10.0%	11.5%	14.5%
Actions marchés émergents	2.1%	2.0%	2.0%	2.0%	3.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.5%	10.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	0.5%	2.0%	0.0%	0.0%	2.0%
Placements alternatifs	1.2%	2.0%	1.0%	1.5%	2.0%
<i>Matières premières</i>	<i>1.2%</i>	<i>2.0%</i>	<i>1.0%</i>	<i>1.5%</i>	<i>2.0%</i>
<i>Autres placements alternatifs **</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>

* stratégie de placement dynamique

** placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Toute stratégie de placement comporte des fourchettes tactiques pour les diverses catégories afin de prévenir un écart trop important par rapport à la stratégie. Comme il ressort du tableau d'ensemble ci-après au niveau de la totalité de la fortune, les valeurs se situent dans les limites des fourchettes définies.

Allocation de placement au 31.12.2015 (ensemble de la Fondation)	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande 31.12.15	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	37.8%	25.9%	52.3%	4'709'347'155	40.5%
Obligations Suisse	20.4%	17.8%	23.0%	2'307'568'803	19.8%
Obligations monde	15.6%	13.6%	17.6%	1'804'011'587	15.5%
Actions Suisse	4.3%	3.3%	5.3%	521'612'327	4.5%
Actions monde	10.6%	6.3%	13.4%	1'146'432'210	9.9%
Actions marchés émergents	2.1%	1.1%	3.1%	179'547'241	1.5%
Valeurs immobilières Suisse	7.5%	2.7%	10.3%	809'721'539	7.0%
Valeurs immobilières monde	0.5%	0.2%	2.2%	54'325'172	0.5%
Matières premières	1.2%	0.2%	1.8%	116'220'097	1.0%
FX Overlay				-19'959'375	-0.2%
Total placements de capitaux				11'628'826'758	100.0%
Dont placements alternatifs	1.2%	0.2%	6.8%	209'059'476	1.8%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	1.2%	0.2%	1.8%	116'220'097	1.0%
Autres placements alternatifs **	0.0%	0.0%	5.0%	92'839'379	0.8%

* pondéré, basé sur les fourchettes des différentes branches

** Placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

1.2.3.4. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'allocation des actifs est expliquée dans les rubriques ci-dessous pour chaque branche.

1.2.3.5. Performance

La performance 2015 calculée selon la méthode TWR quotidienne s'établit à 0.1% pour l'ensemble de la fortune de la Fondation (contre 5.7% l'année précédente), c'est-à-dire légèrement au-dessus de la performance de l'indice de référence.

Catégorie de placements	en mio. CHF	Part de la fortune 31.12.2015 Portefeuille	Stratégie	Performance 2015	
				Portefeuille	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	4'709.3	40.5%	37.8%	-0.4%	-0.9%
Obligations Suisse	2'307.6	19.8%	20.4%	2.3%	2.3%
Obligations monde	1'804.0	15.5%	15.6%	-6.5%	-2.7%
Actions Suisse	521.6	4.5%	4.3%	2.6%	2.7%
Actions monde	1'146.4	9.9%	10.6%	0.4%	-0.1%
Actions marchés émergents	179.5	1.5%	2.1%	-14.7%	-14.3%
Valeurs immobilières Suisse	809.7	7.0%	7.5%	6.5%	4.7%
Valeurs immobilières monde	54.3	0.5%	0.5%	8.8%	8.8%
Matières premières	116.2	1.0%	1.2%	-27.0%	-28.7%
FX Overlay	-20.0	-0.2%			
Différence d'arrondi	0.2				
Total global	11'628.8	100.0%	100.0%	0.1%	0.0%

Dans aucune des trois branches, le rendement des placements de capitaux n'a atteint le rendement indispensable pour 2015. Dans certaines catégories de placement, des rendements attrayants ont néanmoins pu être obtenus. Du fait de sa faible propension au risque, l'institution supplétive est toutefois tenue d'investir principalement dans des titres à revenu fixe à court terme, lesquels ont enregistré des pertes en raison des taux d'intérêt négatifs.

Comme la branche Prévoyance professionnelle LPP a davantage investi dans des obligations à longue échéance en raison de la structure de ses engagements, le rendement de son portefeuille de 0.8% s'est inscrit nettement au-dessus de celui des deux autres branches.

La couverture élargie et systématique des risques de change du portefeuille de titres détenu par l'institution supplétive avait réduit de 0.5 point de pourcentage le bon résultat obtenu en 2014. Ce moindre rendement a toutefois été plus que compensé après la décision lourde de conséquences de la Banque nationale à la mi-janvier 2015. Sur l'ensemble de l'année 2015, la couverture des risques de change a apporté +0.9 point de pourcentage au résultat, évitant une perte sur le portefeuille de titres.

Sans cette couverture, une perte de -0.8% aurait été enregistrée à la place d'un résultat légèrement positif sur l'ensemble de la fortune.

Sans surprise, du fait que l'allocation des actifs dans les catégories de placement obéit à des règles et que la stratégie de placement est associée à des mandats de gestion passive pour la plupart, le rendement du portefeuille ne s'est écarté que faiblement de l'indice de référence (0.1 point de pourcentage).

1.2.3.6. Gouvernance

L'institution supplétive remplit les dispositions prévues à l'art. 51b LPP et s'engage, en tant que membre de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP, à respecter les prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité de la Charte de l'ASIP.

Les responsables des caisses de pension sont tenus de préserver fiduciairement les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes et de ne retirer de leur activité aucun avantage matériel allant au-delà des indemnités habituelles.

Ces directives s'appliquent à tous les organes et collaborateurs ainsi qu'à tous les partenaires commerciaux de l'institution supplétive. L'an dernier également, il a été demandé à toutes les personnes concernées de fournir une déclaration relative au respect de cette directive.

Toutes les personnes directement impliquées dans le processus de gestion de fortune de l'institution supplétive confirment par écrit qu'elles connaissent les dispositions légales et les règlements internes de l'institution de prévoyance en matière d'intégrité et de loyauté et qu'elles les ont respectées en 2015. Elles confirment en particulier ne pas avoir bénéficié d'avantages patrimoniaux personnels, de commissions ou d'autres avantages pécuniaires (sauf indemnités mineures au sens des règles internes) qui n'ont pas été remis à l'institution de prévoyance.

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote dans les assemblées générales de toutes les entreprises suisses dont elle détient une participation, conformément aux recommandations d'Ethos. Un rapport trimestriel détaillé faisant état des votes exprimés est publié sur le site.

1.3. Comptes annuels

1.3.1. Bilan et compte d'exploitation

1.3.1.1. Bilan de l'ensemble de la Fondation

	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF	CHF	CHF
Placement de la fortune	11'881'718'756.78	10'681'420'900.09
Liquidités	94'345'168.20	121'474'350.58
Créances sur les cotisants	144'791'478.98	134'804'077.09
Autres créances	12'055'351.95	19'786'211.72
Avoirs auprès de tiers	69'276.50	45'705.84
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	2'379'093.93	1'603'317.54
Avoirs auprès du Fonds de garantie	8'990'074.29	17'552'459.23
Avoirs auprès de destinataires	616'907.23	584'729.11
Placements de capitaux	11'628'826'757.65	10'402'336'260.70
Liquidités/marché monétaire CHF	4'709'347'154.64	3'816'355'758.86
Obligations Suisse	2'307'568'803.32	2'114'840'810.04
Obligations monde	1'804'011'587.41	1'736'989'400.35
Actions Suisse	521'612'326.92	498'785'609.41
Actions monde	1'146'432'210.26	1'239'184'675.60
Actions marchés émergents	179'547'240.82	195'733'126.84
Matières premières	116'220'097.23	137'314'745.64
Valeurs immobilières Suisse	809'721'539.45	667'806'672.45
Valeurs immobilières monde	54'325'172.34	46'398'690.13
FX Overlay	-19'959'374.74	-51'073'228.62
Matériel d'exploitation	1'700'000.00	3'020'000.00
Actifs de régularisation	4'152'200.20	6'099'599.25
Total des actifs	11'885'870'956.98	10'687'520'499.34
PASSIF		
Engagements	235'656'002.37	219'633'312.68
Prestations de libre passage et rentes	61'451'464.71	53'318'224.75
Autres engagements	174'204'537.66	166'315'087.93
Passifs de régularisation	2'244'120.00	1'306'245.20
Réserves de contributions patronales	314'052.72	423'156.09
Provisions non techniques	7'522'931.75	5'387'716.97
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	10'638'731'015.63	9'390'957'463.55
Capital de prévoyance assurés actifs	9'127'069'015.63	7'979'557'463.55
Capital de prévoyance rentiers	877'581'000.00	825'272'000.00
Provisions techniques	634'081'000.00	586'128'000.00
Réserve pour fluctuation des cours	848'069'940.17	953'137'514.76
Fonds disponibles/découvert (dont CHF 5'000.00 capital de Fondation)	153'332'894.34	116'675'090.09
Etat au début de la période	116'670'090.09	53'199'459.14
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Excédent des produits	36'657'804.25	63'470'630.95
Total des passifs	11'885'870'956.98	10'687'520'499.34

1.3.1.2. Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation

	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	227'225'099.32	214'442'202.19
Cotisations salariés	99'867'925.16	92'720'965.81
Cotisations employeurs	121'341'139.46	114'467'035.16
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations	-210'180.83	-151'963.06
Primes uniques et rachats	2'036'089.57	3'705'336.09
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	3'882'862.00	3'483'788.00
Subsides du Fonds de garantie pour insolvabilité	208'091.96	-43.75
Versements à la réserve de cotisations de l'employeur	99'172.00	217'083.94
Prestations d'entrée	2'410'435'901.18	1'792'701'225.15
Dépôts de libre passage	2'405'369'392.89	1'788'992'216.29
Versements pour nouvelles affiliations	284'653.00	0.00
Paiements versements anticipés EPL/divorce	4'781'855.29	3'709'008.86
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>2'637'661'000.50</i>	<i>2'007'143'427.34</i>
Prestations réglementaires	-292'658'135.74	-237'385'382.16
Rentes de vieillesse	-30'696'412.07	-26'889'227.30
Rentes de survivants	-4'997'906.72	-4'744'058.38
Rentes d'invalidité	-20'928'284.81	-20'687'687.11
Rentes pour enfants	-2'636'687.34	-2'885'089.02
Prestations en capital lors de la retraite	-198'209'377.11	-152'703'793.26
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-35'189'467.69	-29'475'527.09
Prestations de sortie	-1'141'205'811.01	-933'680'944.47
Prestations de libre passage à la sortie	-1'092'321'595.67	-891'891'701.10
Versements anticipés EPL/divorce	-23'250'200.51	-20'852'715.23
Versements à la dissolution du contrat	-25'634'014.83	-20'936'528.14
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-1'433'863'946.75</i>	<i>-1'171'066'326.63</i>
Dissolution/constitution capitales de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-1'247'731'443.25	-969'242'780.43
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-1'094'236'811.71	-738'236'556.82
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés rentiers	-52'309'000.00	-45'661'000.00
Dissolution/constitution des provisions techniques	-47'953'000.00	-105'367'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-53'343'640.37	-79'913'102.73
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	111'008.83	-65'120.88
Dépenses d'assurance	-547'046.00	-519'099.00
Cotisations au Fonds de garantie	-547'046.00	-519'099.00
Résultat net de la partie assurance	-44'481'435.50	-133'684'778.72

	2015	2014
	CHF	CHF
Résultat net du placement de la fortune	-2'714'210.00	530'524'700.79
Intérêts encaissés sur les liquidités	9'807.31	95'634.56
Intérêts des autres créances	1'212'578.27	2'640'251.09
Rémunération des placements de capitaux	16'133'235.53	544'510'926.50
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-13'014'767.56	9'993'375.98
Résultat obligations Suisse	49'161'160.35	164'284'866.61
Résultat obligations monde	-107'721'331.58	118'868'995.02
Résultat actions Suisse	14'124'707.82	57'148'545.16
Résultat actions monde	974'916.07	234'679'958.89
Résultat actions marchés émergents	-29'296'876.15	17'296'950.06
Résultat matières premières	-40'489'639.41	-13'938'059.46
Résultat valeurs immobilières Suisse	51'091'728.29	62'297'141.35
Résultat valeurs immobilières monde	4'582'248.52	5'752'897.64
Résultat FX Overlay	86'721'089.18	-111'873'744.75
Dépenses de gestion de la fortune	-16'432'436.69	-14'726'922.36
Charges d'intérêts	-3'637'394.42	-1'995'189.00
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-2'135'214.78	357'753.14
Autres recettes	6'875'692.38	4'783'495.44
Produit de prestations de services fournies	4'740'748.63	3'120'966.03
Autres recettes	2'134'943.75	1'662'529.41
Autres charges	-2'727'087.32	-1'763'915.09
Charges administratives	-23'227'515.12	-24'251'123.87
Frais administratifs généraux	-22'833'343.66	-23'867'153.02
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-269'171.46	-258'970.85
Autorité de surveillance	-125'000.00	-125'000.00
<i>Excédent de charges/de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>	<i>-68'409'770.34</i>	<i>375'966'131.69</i>
Modification de la réserve pour fluctuation des cours	105'067'574.59	-312'495'500.74
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours	0.00	-312'495'500.74
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	105'067'574.59	0.00
Excédent de recettes/de charges	36'657'804.25	63'470'630.95



2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE

2.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Comptes de libre passage fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

2.1.1. Marche des affaires

Comme indiqué à plusieurs reprises, le service administratif a eu à gérer un volume d'affaires plus important cette année que lors de l'exercice précédent. S'agissant des afflux de capitaux, la plus forte augmentation a été constituée par les versements de prestations de libre passage d'institutions de prévoyance, alors que l'augmentation des paiements provenant d'institutions de libre passage n'a représenté qu'une faible part. Il en va de même pour les sorties de capitaux, qui consistaient pour l'essentiel en réinvestissements dans une institution de prévoyance.

Les paiements en espèces liés à un départ de Suisse, bien que faibles en valeur, ont progressé de 35%, et les paiements pour départ à la retraite de 34%. Les paiements en espèces pour cause de montant insignifiant représentent certes des sommes encore moins importantes, mais leur nombre a fortement augmenté (de 133% environ), ce qui a occasionné un surcroît de travail qui se répercute sur les comptes. La charge de travail liée aux appels téléphoniques a légèrement diminué au cours de l'exercice et a été pratiquement ramenée au niveau de 2013.

Une comparaison avec l'année 2009, où l'institution supplétive assumait pour la première fois l'ensemble de la gestion administrative, permet de se rendre compte du chemin parcouru par la branche Comptes de libre passage («CLP»). A l'époque, on dénombrait 628'549 comptes actifs pour un capital total de 3.817 milliards de francs, alors que fin 2015, le nombre de comptes actifs a atteint 957'810, pour un capital total de 8.364 milliards de francs, ce qui représente une augmentation d'environ 52% pour ce qui est des comptes et même de 119% pour les capitaux.

Les médias ont à nouveau fait écho d'«avoirs perdus». Ce terme prête à confusion. En effet, chaque franc qui est versé à l'institution supplétive peut être attribué sans doute possible à l'ayant droit. Il s'agit donc tout au plus d'«avoirs oubliés». Il faut souligner ici que la grande majorité des personnes dont l'adresse n'est pas valable finit par être «retrouvée».

Différentes mesures permettent d'aboutir à ce résultat positif: l'institution supplétive envoie chaque année un extrait de compte, ce qui lui permet de garder le contact avec les personnes dont les adresses connues. Quand des informations font défaut, elle interroge systématiquement la caisse de pension précédente afin de compléter les annonces. De plus, chaque trimestre, elle livre les données de tous les comptes actifs pour comparaison au Fonds de garantie, qui a notamment pour tâche de jouer le rôle de centrale d'information pour la prévoyance professionnelle. Une grande partie des personnes finit par être retrouvée quand elles partent à la retraite parce que le Fonds de garantie a accès aux informations des systèmes de gestion des bénéficiaires de rentes (y compris de pays voisins).

2.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés CLP	2015	2014	Ecart
Nombre de comptes	957'810	904'882	5.8%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	8'854'193'885	7'832'668'608	13.0%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	8'363'903'708	7'252'548'575	15.3%
Excédent de charges/de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-89'829'856	190'829'014	—
Frais administratifs directs *	4'427'046	4'294'104	3.1%
Frais administratifs direct par compte en CHF	4.62	4.75	-2.6%
Rendement sur le capital	-0.1%	4.9%	-5.0%
Degré de couverture: effectif	105.9%	108.0%	-2.1%
Degré de couverture: théorique	115.6%	115.6%	0.0%

* hors frais de gestion de fortune

2.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Les placements ou les fonds destinés à couvrir les obligations réglementaires s'élèvent actuellement à 8'854.2 millions de francs. Malgré un contexte conjoncturel difficile, les fonds placés ont réalisé un rendement négatif d'à peine -0.1% (année précédente: +4.9%). Durant l'exercice, les comptes de libre passage ont été rémunérés à un taux moyen d'environ 0.5 point de pourcentage par an, la provision pour la protection du capital a été à nouveau dotée jusqu'à sa valeur cible et il a été renoncé aux cotisations visant à couvrir les frais administratifs à hauteur de 5.3 millions de francs. Les comptes annuels se soldent par un déficit de 89.8 millions de francs (contre un excédent de recettes de 190.8 millions de francs l'année précédente) lequel est intégralement imputé à la réserve de fluctuation de valeur.

2.1.3. Membres actifs

2.1.3.1. Assurés actifs

Le nombre de comptes gérés au 31.12.2015 était de 957'810 (contre 854'770 l'année précédente). Comme les années précédentes, la hausse qui s'élève à 5.8% est considérable.

2.1.4. Mode de mise en œuvre du but

2.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

Les comptes de libre passage sont gérés comme de simples comptes d'épargne. Il n'y a aucune couverture du risque. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

2.1.4.2. Financement, méthode de financement

A l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution supplémentaire aux frais n'est prélevée pour couvrir les frais administratifs depuis le début 2011.

2.1.5. Placements de capitaux

2.1.5.1. Stratégie de placement

La stratégie de placement en elle-même est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. Etant donné que la stratégie de placement dynamique est liée au degré de couverture, un changement a été opéré fin août 2015: la stratégie prévoyant une part de placements à risque de 15% a été abandonnée au profit d'une stratégie où cette part atteint 10%.

2.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'abaissement de la part de risque a été mis en œuvre dans le portefeuille. Les catégories Actions monde (-2.2 points de pourcentage) et Obligations monde (-1.2 points de pourcentage) ont été réduites et celle des titres à taux fixe à court terme a été augmentée (+4.8 points de pourcentage).

2.1.5.3. Afflux de capitaux

Si l'on tient compte de l'ensemble des entrées de fonds jusqu'au 31.12.2015, on obtient un afflux brut de fonds total de 1'044.4 millions de francs. Celui-ci se compose de 2'202.3 millions de paiements reçus et 1'157.9 millions de prestations versées.

En 2014, l'afflux net de capitaux de libre passage avait progressé de 25.6% par rapport à 2013. En 2015, cet afflux a grimpé de 54.1% par rapport à l'année précédente.

Afflux de capitaux	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
brut	1'044'357'870	729'110'438	43.2%
net *	1'034'883'996	671'378'969	54.1%

* cotisations comptabilisées moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations

2.1.5.4. Performance

La performance des placements de capitaux s'est élevée à -0.1% contre 4.9% l'exercice précédent.

2.1.6. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

2.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La branche CLP ne couvre aucun risque actuariel. Elle supporte uniquement les risques liés aux placements.

2.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)

Développement de l'avoir d'épargne	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Etat de l'avoir d'épargne au 01.01.	7'041'309'575	6'298'010'366	11.8%
Dépôts de libre passage	2'191'193'635	1'612'471'036	35.9%
Paiement versements anticipés EPL/divorce	4'101'519	3'542'541	15.8%
Prestations de libre passage à la sortie	-972'147'007	-797'699'424	21.9%
Versements anticipés EPL/divorce	-20'377'532	-17'750'542	14.8%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-1'62'535'366	-123'792'681	31.3%
Dissolution pour contributions aux frais	-68'900	-50'200	37.3%
Versements indus	-5'271	-8'170	-35.5%
Rémunération du capital épargne Ø 0.5%, (ann. préc.: 1.0%)	38'824'056	66'586'648	-41.7%
Total avoir d'épargne assurés actifs au 31.12.	8'120'294'708	7'041'309'575	15.3%

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la rémunération de l'avoir d'épargne s'aligne en premier lieu sur les possibilités financières de la Fondation et ensuite sur les taux d'intérêt crédités sur les comptes de libre passage par une sélection représentative de banques suisses. La rémunération est revue chaque trimestre. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le taux d'intérêt est déterminé sur la base d'une valeur indicative en fonction du degré de couverture, cette valeur indicative s'alignant sur le taux de swap à cinq ans. Le Conseil de fondation a tenu compte du niveau historiquement bas des taux d'intérêt et abaissé en plusieurs étapes le taux de rémunération de 1.0% à 0.3%.

2.1.6.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	5'192'202'712	4'566'441'726	13.7%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance de 8.1 milliards de francs, environ 63.9% (année précédente: 64.9%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

2.1.6.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La branche CLP ne couvre pas de risques actuariels. Un rapport de l'expert n'est donc pas nécessaire. Il est tenu compte des particularités des comptes de libre passage par le biais d'une stratégie de placement dynamique.

2.1.6.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel (provisions techniques)

Développement des provisions techniques	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01.	211'239'000	125'960'000	67.7%
Modification provision pour protection du capital	32'370'000	85'279'000	-62.0%
Total provisions techniques au 31.12.	243'609'000	211'239'000	15.3%

En raison de la faible tolérance structurelle au risque de la branche CLP, le Conseil de fondation a décidé en 2009 de constituer une provision pour protection du capital. Elle permet de garantir que le degré de couverture qui ressort du bilan demeure, avec une forte probabilité, au-dessus du degré de couverture qui permet à la branche CLP de s'assainir par ses propres moyens en l'espace de 5 ans. De plus, elle garantit, avec une forte probabilité, la sortie dans un délai de 5 ans du découvert, par ses propres moyens, en cas d'assainissement. Pour cette raison, la valeur cible de cette provision correspond à 3% du capital de prévoyance. Les dépenses de mise en réserve s'élevaient à 32.4 millions de francs pendant l'exercice.

2.1.6.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

L'afflux net élevé de capitaux dans la branche CLP a entraîné une forte dilution du degré de couverture. C'est le principal responsable de la baisse d'environ deux points de pourcentage du degré de couverture au cours de l'exercice.

Degré de couverture	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	8'363'903'708	7'252'548'575	15.3%
Réserve pour fluctuation des cours	490'290'177	580'120'033	-15.5%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	8'854'193'885	7'832'668'608	13.0%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	105.9%	108.0%	-2.0%

2.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

2.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande 31.12.15	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	47.5%	32.5%	65.0%	4'536'616'657	50.8%
Obligations Suisse	14.0%	12.0%	16.0%	1'202'080'412	13.4%
Obligations monde	14.5%	12.5%	16.5%	1'286'508'003	14.4%
Actions Suisse	4.0%	3.0%	5.0%	380'256'719	4.3%
Actions monde	10.0%	5.0%	13.0%	785'075'411	8.8%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	125'542'773	1.4%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	567'299'269	6.3%
Valeurs immobilières monde	0.0%	0.0%	2.0%	0	0.0%
Matières premières	1.0%	0.0%	1.5%	70'648'053	0.8%
FX Overlay				-13'980'128	-0.2%
Total placements de capitaux				8'940'047'169	100.0%
Dont placements alternatifs	1.0%	0.0%	6.5%	153'940'895	1.7%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	1.0%	0.0%	1.5%	70'648'053	0.8%
Autres placements alternatifs *	0.0%	0.0%	5.0%	83'292'842	0.9%

* Placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale, les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

2.1.8. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

2.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	3'779	32'703	-88.4%
Parts du pool impôt anticipé	1'490'600	1'051'378	41.8%
Avoirs auprès de destinataires	11'199	14'199	-21.1%
Total autres créances	1'505'578	1'098'280	37.1%

2.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	128'909'187	130'117'892	-0.9%
Engagements pour dommages éventuels	400'000	400'000	0.0%
Engagements auprès d'autres branches	6'616'722	6'897'186	-4.1%
Impôt à la source et impôt anticipé	454'964	629'703	-27.7%
Autres engagements	249'010	159'565	56.1%
Total autres engagements	136'629'883	138'204'345	-1.1%

2.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Ducroire sur remboursement	5'599	7'099	-21.1%
Total provisions non techniques	5'599	7'099	-21.1%

2.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Commission de traitement impôt à la source	152'481	146'897	3.8%
Bénéfices de liquidations	2'262	57'998	-96.1%
Divers/autres recettes	-22	114'821	-100.0%
Total autres recettes	154'720	319'715	-51.6%

2.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Frais de chèques postaux	10'553	11'802	-10.6%
Autres dépenses	8'151	8'924	-8.7%
Total autres charges	18'704	20'726	-9.8%

2.1.8.6. Frais administratifs

Les frais administratifs ont diminué de 0.6% à 5.35 millions de francs.

Les frais administratifs directs de l'organe de gestion ont augmenté seulement de 0.132 million de francs. La hausse de 0.22 million de francs des frais de port et de 0.18 million des frais de personnel a été contrebalancée par un allègement net d'un montant de 0.25 million de francs lié à la suppression des frais de maintenance externe à la suite de la réintégration de l'informatique.

A la différence de l'exercice précédent lors duquel le regroupement des deux sites germanophones de Zurich et de Rotkreuz avait entraîné des frais de 0.29 million de francs, aucune charge importante liée aux amortissements ou aux projets de l'organe de gestion n'a été enregistrée.

Au niveau de la Fondation, la hausse des charges d'environ 0.17 million de francs est essentiellement due à la progression des frais de personnel de 0.13 million de francs liée pour moitié à la réintégration de l'informatique et pour l'autre moitié à l'extension de fonctions interdisciplinaires.

Dépenses administratives	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	4'427'046	4'629'177	-4.4%
Frais administratifs directs	4'427'046	4'294'104	3.1%
Amortissements/projets directs	0	335'073	-100.0%
Frais administratifs Fondation	925'562	754'371	22.7%
Direction/Conseil de fondation	855'800	686'936	24.6%
Frais des projets	6'362	12'374	-48.6%
Révision	33'525	33'186	1.0%
Autorité de surveillance	21'875	21'875	0.0%
Autres honoraires	8'000	0	n/a
Total frais administratifs	5'352'608	5'383'548	-0.6%

A l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution aux frais n'a été prélevée pour la gestion. Les frais des comptes de libre passage doivent donc être financés presque intégralement par les produits du capital.

Financement des frais administratifs	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	68'900	50'200	37.3%
Financement par le produit du capital	5'283'708	5'333'348	-0.9%
Total frais administratifs	5'352'608	5'383'548	-0.6%

2.2. Comptes annuels Comptes de libre passage

2.2.1. Bilan et compte d'exploitation

2.2.1.1. Bilan Comptes de libre passage

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	8'991'608'626.14	7'971'330'747.35
Liquidités	50'055'879.12	82'013'101.06
Autres créances	1'505'578.21	1'098'279.54
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	1'494'379.31	1'084'080.64
Avoirs auprès de destinataires	11'198.90	14'198.90
Placements de capitaux	8'940'047'168.81	7'888'219'366.75
Liquidités/marché monétaire CHF	4'536'616'657.18	3'621'157'615.26
Obligations Suisse	1'202'080'412.34	1'090'502'981.55
Obligations monde	1'286'508'003.17	1'228'984'844.78
Actions Suisse	380'256'718.59	370'584'960.21
Actions monde	785'075'411.15	871'080'529.05
Actions marchés émergents	125'542'773.11	147'933'223.27
Matières premières	70'648'052.69	96'785'113.56
Valeurs immobilières Suisse	567'299'268.66	498'058'839.63
FX Overlay	-13'980'128.08	-36'868'740.56
Total des actifs	8'991'608'626.14	7'971'330'747.35
PASSIF		
Engagements	136'629'883.17	138'204'345.18
Autres engagements	136'629'883.17	138'204'345.18
Passifs de régularisation	779'258.38	450'695.00
Provisions non techniques	5'599.45	7'099.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	8'363'903'708.31	7'252'548'575.10
Capital de prévoyance assurés actifs	8'120'294'708.31	7'041'309'575.10
Provisions techniques	243'609'000.00	211'239'000.00
Réserve pour fluctuation des cours	490'290'176.83	580'120'032.62
Fonds disponibles/découvert	0.00	0.00
Total des passifs	8'991'608'626.14	7'971'330'747.35

2.2.1.2. Compte d'exploitation Comptes de libre passage

	2015 CHF	2014 CHF
Prestations d'entrée	2'195'287'234.21	1'616'005'163.66
Dépôts de libre passage	2'191'185'715.15	1'612'462'622.20
Paiements versements anticipés EPL/divorce	4'101'519.06	3'542'541.46
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	2'195'287'234.21	1'616'005'163.66
Prestations réglementaires	-162'526'090.67	-123'792'680.84
Prestations en capital lors de la retraite	-131'424'318.29	-98'024'702.79
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-31'101'772.38	-25'767'978.05
Prestations de sortie	-992'524'539.56	-815'449'966.04
Prestations de libre passage à la sortie	-972'147'007.21	-797'699'423.67
Versements anticipés EPL/divorce	-20'377'532.35	-17'750'542.37
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	-1'155'050'630.23	-939'242'646.88
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-1'111'424'033.21	-828'628'408.80
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-1'040'229'977.64	-676'762'760.52
Dissolution/constitution des provisions techniques	-32'370'000.00	-85'279'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-38'824'055.57	-66'586'648.28
Résultat net de la partie assurance	-71'187'429.23	-151'865'892.02
Résultat net du placement de la fortune	-13'496'234.24	347'727'764.36
Intérêts encaissés sur les liquidités	9'766.13	93'501.35
Rémunération des placements de capitaux	-1'752'546.33	358'378'945.98
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-12'230'718.62	9'500'222.43
Résultat obligations Suisse	25'063'566.74	85'307'786.64
Résultat obligations monde	-75'938'875.05	84'522'186.97
Résultat actions Suisse	9'887'883.96	42'463'664.90
Résultat actions monde	-1'507'534.08	164'184'752.39
Résultat actions marchés émergents	-21'033'053.37	12'813'905.75
Résultat matières premières	-25'922'133.86	-10'324'030.99
Résultat valeurs immobilières Suisse	37'274'626.78	47'336'128.82
Résultat valeurs immobilières monde	0.00	1'145'324.53
Résultat FX Overlay	62'653'691.17	-78'570'995.46
Dépenses de gestion de la fortune	-11'668'108.19	-10'744'682.92
Charges d'intérêts	-85'345.85	-0.05
Dissolution/constitution de provisions non techniques	1'500.00	1'500.00
Autres recettes	223'620.14	369'915.09
Produit de prestations de services fournies	68'900.00	50'200.00
Autres recettes	154'720.14	319'715.09
Autres charges	-18'704.26	-20'725.73
Charges administratives	-5'352'608.20	-5'383'548.18
Frais administratifs généraux	-5'297'207.85	-5'328'487.08
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-33'525.35	-33'186.10
Autorité de surveillance	-21'875.00	-21'875.00
<i>Excédent de charges/de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>	-89'829'855.79	190'829'013.52
Modification de la réserve pour fluctuation des cours	89'829'855.79	-190'829'013.52
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours	0.00	-190'829'013.52
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	89'829'855.79	0.00
Excédent de recettes/de charges	0.00	0.00



3. LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

3.1. Aperçu

Le contenu du chapitre LPP Prévoyance professionnelle fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

3.1.1. Marche des affaires

L'apurement des données se rapportant à d'anciennes affiliations dans la branche Prévoyance professionnelle LPP a commencé à produire ses effets. Si, la première année après sa mise en production, la solution de gestion orientée processus Apollo 2 a montré toute son efficacité dans les nouvelles affaires, en 2015, les avantages de cette solution ont produit leurs effets également dans les anciennes affiliations dont les données ont été mises à jour.

Les effets se sont notamment fait sentir dans le traitement des sorties et des résiliations de contrat, dont une grande partie des cas en suspens a pu être éliminée. L'institution supplétive a fait de grands progrès aussi en ce qui concerne les affiliations d'office et les décisions en matière de cotisations. La situation en matière de traitement des oppositions dans le cadre du droit d'être entendu s'est notamment grandement améliorée. Enfin, la qualité des données fournies au Fonds de garantie a fortement progressé.

Du côté des encaissements, l'institution supplétive a enregistré une augmentation de 35% des demandes de plan d'amortissement par rapport à l'année précédente. D'une façon générale, l'introduction du système semble petit à petit produire un effet positif sur la surveillance des échéances, la facturation, les rappels de paiement et les sommations.

3.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés LPP	2015	2014	Ecart
Nombre d'assurés actifs	34'694	33'727	2.9%
Nombre de rentes versées	4'733	4'344	9.0%
Nombre d'employeurs/entreprises	24'325	22'220	9.5%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	2'089'280'067	1'960'910'791	6.5%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'835'238'307	1'693'003'888	8.4%
Excédent de charges/de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-13'865'143	119'200'759	—
Frais administratifs directs *	10'666'138	8'817'908	21.0%
Frais administratifs directs par assuré en CHF	270.53	231.62	16.8%
Rendement sur le capital	0.8%	8.6%	-7.8%
Degré de couverture: effectif	113.8%	115.8%	-2.0%
Degré de couverture: théorique	123.2%	123.2%	0.0%

* hors frais de gestion de fortune

3.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Les placements ou les fonds destinés à couvrir les prestations réglementaires ont nettement augmenté. Ils s'élevaient actuellement à 2'089.3 millions de francs. Les placements ont réalisé une performance de 0.8% (année précédente: 8.6%), malgré le contexte conjoncturel difficile. Cette performance n'a toutefois pas suffi pour couvrir la charge relativement élevée liée à la rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs (1.75%) et des bénéficiaires de rentes (2.5%). Le résultat des intérêts est négatif et atteint un montant en millions à deux chiffres. Au cours de l'exercice, l'évolution des risques a été marquée par la persistance de charges élevées dues à des taux de conversion trop élevés et la charge moyenne des cas d'invalidité et de décès. Les cotisations de risque n'ont pas totalement suffi à couvrir tous les sinistres (y c. les charges liées aux provisions techniques). Le résultat du risque est donc légèrement négatif. L'ensemble des frais administratifs d'un montant d'environ 15.6 millions de francs ont été couverts par les contributions aux coûts. La branche dégage donc un résultat légèrement positif.

Dans l'ensemble, les comptes clôturent sur un déficit de 13.9 millions de francs, lequel est imputé dans son intégralité aux réserves de fluctuation de valeur.

3.1.3. Membres actifs et rentiers

3.1.3.1. Assurés actifs

Le nombre d'assurés actifs ne cesse d'augmenter depuis des années. Il s'élève actuellement à 34'694 personnes.

Personnes assurées actifs	31.12.2015 Nombre	31.12.2014 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	6'956	7'019	-0.9%
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	26'778	25'928	3.3%
Total affiliations employeurs/entreprises	33'734	32'947	2.4%
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	286	253	13.0%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	168	147	14.3%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	506	380	33.2%
Total affiliations individuelles	960	780	23.1%
Total personnes assurées	34'694	33'727	2.9%

3.1.3.2. Bénéficiaires de rentes

Au cours de l'exercice, le nombre de rentes versées a encore sensiblement augmenté de 9.0% (année précédente: 9.7%). L'augmentation du portefeuille de 389 rentes est pour l'essentiel imputable aux rentes de vieillesse, en particulier au portefeuille de rentiers FAR (Retraite flexible anticipée).

Nombre de bénéficiaires de rentes	31.12.2015 Nombre	31.12.2014 Nombre	Ecart
Rentes de vieillesse	3'100	2'823	9.8%
Rentes d'invalidité	732	659	11.1%
Rentes de conjoint	392	365	7.4%
Rentes d'enfant	509	497	2.4%
Total bénéficiaires de rentes	4'733	4'344	9.0%

Répartition des bénéficiaires de rentes	Femmes Nombre	Hommes Nombre	Total Nombre
Rentes de vieillesse	505	2'595	3'100
Rentes d'invalidité	231	501	732
Rentes de conjoint	365	27	392
Rentes d'enfant	257	252	509
Total bénéficiaires de rentes	1'358	3'375	4'733

La part des femmes dans le total des bénéficiaires de rentes s'élève à 29%.

3.1.3.3. Evolution du risque Invalidité

Le nombre de cas d'invalidité (augmentations du degré d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'exercice est en nette progression par rapport à l'année précédente et atteint 119 cas. Le volume modeste de cas de prestations (56 cas seulement) enregistré l'an dernier s'explique principalement par le manque de capacités de gestion suite à la mise en œuvre des grands projets Apollo 2 et Integra 2.

Courbe du risque	2015 Nombre	2014 Nombre	Ecart
Nouveaux cas d'invalidité	119	56	112.5%

Par ailleurs, la pratique plus restrictive de l'assurance-invalidité ces dernières années entraîne une baisse générale du nombre de nouveaux bénéficiaires de rentes à traiter.

3.1.3.4. Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Etant donné que le renchérissement a été négatif au cours de la période considérée, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée au 1^{er} janvier 2016.

Il a été renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes:

- > Le renchérissement est négatif.
- > Le degré de couverture visé n'est pas atteint.
- > Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes reposent sur une rémunération de 2.5%, alors que les avoirs de vieillesse des actifs sont rémunérés en 2016 au taux d'intérêt minimal LPP de 1.25%.

3.1.3.5. Employeurs affiliés

Les employeurs ne peuvent s'affilier à l'institution supplétive que dans la branche Prévoyance professionnelle LPP.

Outre les employeurs, la branche Prévoyance professionnelle LPP accepte aussi des particuliers s'ils remplissent les conditions prévues par la loi.

Le nombre total d'affiliations (employeurs, indépendants et maintien volontaire de l'assurance) a progressé pour atteindre 24'325 affiliations et 1.4 personne assurée par affiliation en moyenne.

Entreprises/affiliations	31.12.2015 Nombre	31.12.2014 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	4'335	3'387	27.9%
Affiliations d'office en suspens	393	2'026	-80.6%
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	16'815	14'415	16.6%
Total employeurs/entreprises	21'543	19'828	8.6%
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	332	274	21.2%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	212	161	31.7%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	725	493	47.1%
Total affiliations individuelles	1'269	928	36.7%
Affiliations résiliées seulement avec rentes	1'513	1'464	3.3%
Total entreprises/affiliations	24'325	22'220	9.5%

3.1.4. Mode de mise en œuvre du but

3.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

La branche Prévoyance professionnelle LPP offre sept plans. Le plan AN s'applique à toutes les affiliations d'entreprises, le plan MA, aux salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP), le plan SE, aux indépendants (art. 44 LPP). Les plans WG, WA, WO et WR permettent le maintien de l'assurance selon l'art. 47 LPP. Le plan WR est ouvert aux personnes désireuses de maintenir leur assurance quand elles ne sont plus assujetties à l'assurance obligatoire de risque des chômeurs (voir chiffre 4.1.3.1., plan AL).

Il s'agit, dans leur totalité, de plans régis par la primauté des cotisations selon la LPP: tant les prestations de vieillesse que celles pour décès et invalidité dépendent de l'épargne individuelle, disponible ou projetée.

3.1.4.2. Financement, méthode de financement

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge au moins la moitié des cotisations, le salarié, le reste. Dans les plans d'assurance volontaire (SE, WG, WA, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par l'assuré.

3.1.5. Placements de capitaux

3.1.5.1. Stratégie de placement

Au début 2015, une stratégie de placement a été introduite afin de réduire la part d'investissements en obligations et en actions monde, au profit de l'immobilier Suisse. De même, la part d'actions marchés émergents a été légèrement relevée.

3.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'augmentation stratégique de l'immobilier suisse a été majoritairement réalisée par l'achat de parts de fonds cotés en Bourse et, dans une moindre mesure, via des fondations de placement. S'agissant de catégories de placement moins liquides, les investissements ont été répartis sur toute l'année. En revanche, la diminution de la part d'obligations et d'actions monde est intervenue dès le début de l'année. Ces ajustements mis à part, aucune modification essentielle n'a été apportée à l'allocation.

3.1.5.3. Afflux de capitaux

En 2015, l'afflux net dans la branche Prévoyance professionnelle LPP s'est inscrit une nouvelle fois en hausse sensible par rapport à l'année précédente, du fait de l'augmentation notable des afflux liés aux cotisations et aux prestations d'entrée à la suite de l'élimination des cas en suspens.

Afflux de capitaux	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
net *	116'894'574	104'483'536	11.9%

* cotisations comptabilisées moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations

3.1.5.4. Performance

La performance des placements de capitaux s'est élevée à 0.8% contre 8.6% l'exercice précédent.

3.1.6. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

3.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Fondation est entièrement autonome. La branche Prévoyance professionnelle LPP couvre elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement de la fortune.

3.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)

Développement de l'avoir d'épargne	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Etat de l'avoir d'épargne au 01.01.	938'247'888	900'904'638	4.1%
Modification de la méthode de comptabilisation de l'invalidité	n/a	-37'457'000	n/a
Cotisations d'épargne salariés	44'772'994	39'209'964	14.2%
Cotisations d'épargne employeurs	74'793'374	65'868'719	13.5%
Autres cotisations et dépôts	871'856	460'769	89.2%
Dépôts de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	214'183'678	176'529'594	21.3%
Païement versements anticipés EPL/divorce	680'336	166'467	308.7%
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	2'036'090	3'705'336	-45.0%
Prestations de libre passage à la sortie	-120'110'715	-94'192'277	27.5%
Versements anticipés EPL/divorce	-2'872'668	-3'102'173	-7.4%
Résiliation du contrat d'affiliation	-24'360'168	-20'649'561	18.0%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-135'987'944	-106'523'042	27.7%
Rémunération du capital épargne 1.75% (ann. préc.: 1.75%)	14'519'585	13'326'454	9.0%
Total avoir d'épargne assurés actifs au 31.12.	1'006'774'307	938'247'888	7.3%

Les avoirs d'épargne ont été rémunérés à 1.75% (comme l'année précédente). Ce taux correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral.

3.1.6.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	839'297'462	791'939'199	6.0%
Taux d'intérêt minimum LPP	1.75%	1.75%	0.0%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs, de 1'007 millions de francs, environ 83% (année précédente: 84%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

3.1.6.4. Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance des rentiers)

Développement de la réserve mathématique (RM)	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Réserve mathématique au 01.01.	576'113'000	499'979'000	15.2%
Modification de la méthode de comptabilisation de l'invalidité *	n/a	35'674'000	n/a
Corrections	-1'61'004	570'660	—
Prestations versées	-39'432'052	-34'330'058	14.9%
Réserves mathématiques versées à la résiliation du contrat	-1'204'221	-286'966	319.6%
Rémunération des réserves mathématiques	13'213'000	11'996'000	10.1%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	18'389'465	7'181'681	156.1%
Augmentation RM provenant d'avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse)	76'650'449	63'545'394	20.6%
Mutations rentes en cours	-9'113'637	-8'216'711	10.9%
Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.	634'455'000	576'113'000	10.1%

* 2014: depuis l'année 2014, la valeur actuelle de la rente d'invalidité viagère est indiquée en tant que réserve mathématique. Dans le passé, l'avoir de vieillesse correspondant à cette rente était déduit de cette valeur actuelle et inscrit sous l'avoir d'épargne jusqu'au départ à la retraite du bénéficiaire de rente. Ce changement de méthode opéré l'an passé a conduit à quelques reports de bilan neutres pour le résultat (voir 3.1.6.2).

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de 10.1% (année précédente: 15.2%). Les points suivants ont été déterminants:

- > «Rémunération des réserves mathématiques»: inclut, outre les charges d'intérêt effectives de 15.132 millions de francs (année précédente: 13.897 millions de francs), le gain d'intérêts sur le renchérissement de 1.919 million de francs (année précédente: 1.901 million de francs)
- > «Augmentation des réserves mathématiques provenant de l'évolution du risque»: après l'augmentation modérée de la réserve mathématique l'an dernier, la hausse actuelle d'environ 18.4 millions de francs s'approche de la charge attendue de sinistres liée à de nouveaux cas de risque.
- > «Augmentation des réserves mathématiques provenant d'avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse)»: en raison de la poursuite de la forte croissance des bénéficiaires de rentes de vieillesse (en particulier le portefeuille des rentiers FAR), l'augmentation de la réserve mathématique pour les nouveaux bénéficiaires de rentes de vieillesse est de nouveau très élevée.
- > «Mutations rentes en cours»: les entrées et les sorties dans la réserve mathématique des rentes en cours apparaissent séparément sous «Mutations». Dans l'exercice, environ 4.5 millions de francs sont imputables à des réactivations et à des réductions de rentes, etc. et environ 4.7 millions à des indemnités pour des montants peu importants.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

Réserve mathématique	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes de vieillesse	487'857'000	438'980'000	11.1%
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité	105'048'000	96'888'000	8.4%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	34'873'000	33'626'000	3.7%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	6'677'000	6'619'000	0.9%
Total capital de prévoyance rentiers	634'455'000	576'113'000	10.1%

L'évolution de la réserve mathématique des rentes en cours est marquée essentiellement par l'augmentation des rentes de vieillesse, le portefeuille de rentiers FAR étant toujours en forte croissance. Ce dernier compte actuellement 1'729 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 278 millions de francs (année précédente: 1'531 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 247 millions de francs). Il représente donc plus de la moitié de l'ensemble des bénéficiaires de rentes de vieillesse.

3.1.6.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle date du 9 mars 2016.

Elle indique que la branche Prévoyance professionnelle LPP présente toujours un degré de couverture relativement bon, surtout si l'on prend en considération sa politique prudente en matière de provisions. Elle montre également que l'importante redistribution des assurés actifs en direction des bénéficiaires de rentes ne permet pas de réduire les cotisations de risque et que le potentiel d'assainissement est restreint. La priorité doit donc être accordée à un nouvel élargissement de la réserve de fluctuation de valeur.

Pour l'année 2016, l'expert CP émet les recommandations suivantes:

- > Passage aux dernières bases actuarielles LPP 2015
- > Réduction du renchérissement pris en compte de 1.5% à 1.0%
- > Examen de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 2.5% à 2.0%

3.1.6.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

3.1.6.6.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01.	178'643'000	162'019'000	10.3%
Modification provision pour changement de tarif	4'304'000	3'561'000	20.9%
Modification provision pour pour taux de conversion	12'325'000	8'628'000	42.8%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	1'850'000	783'000	136.3%
Modification provision pour fluctuations du risque	-2'085'000	1'153'000	—
Modification provision pour cas de surassurance	-1'028'000	2'499'000	—
Total provisions techniques au 31.12.	194'009'000	178'643'000	8.6%

Les provisions techniques ont augmenté de 8.6%. Les points suivants ont été déterminants:

- > «Provision pour changement de tarif»: elle a été dotée selon la pratique usuelle.
- > «Provision pour taux de conversion»: l'adaptation de la provision aux exigences minimales selon la directive technique pour les experts en caisses de pensions DTA 2 a entraîné une dépense de mise en réserve d'environ 6 millions de francs.
- > «Provision pour fluctuations du risque»: la part de la provision dédiée aux actifs n'est plus totalement dotée au 31 décembre 2015 en raison de la charge élevée de sinistres et des dépenses exceptionnelles liées au taux de conversion.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

Provisions techniques	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif (2.5% resp. 2.0%)	15'694'000	11'390'000	37.8%
Provision pour taux de conversion	71'799'000	59'474'000	20.7%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	76'229'000	74'379'000	2.5%
Provision pour cas de surassurance	4'830'000	5'858'000	-17.5%
Provision pour fluctuations du risque	25'457'000	27'542'000	-7.6%
Total provisions techniques	194'009'000	178'643'000	8.6%

3.1.6.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Au 31 décembre 2015, la branche Prévoyance professionnelle LPP présente un degré de couverture de 113.8% (année précédente: 115.8%).

Degré de couverture	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'835'238'307	1'693'003'888	8.4%
Réserve pour fluctuation des cours	254'036'759	267'901'902	-5.2%
Capital de la Fondation	5'000	5'000	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	2'089'280'067	1'960'910'791	6.5%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	113.8%	115.8%	-1.7%

3.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

3.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande 31.12.15	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	1.0%	0.0%	5.0%	37'616'973	1.9%
Obligations Suisse	46.0%	41.0%	51.0%	913'576'706	45.7%
Obligations monde	20.0%	18.0%	22.0%	400'940'351	20.0%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	104'560'936	5.2%
Actions monde	12.0%	10.0%	14.0%	251'559'847	12.6%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	32'083'255	1.6%
Valeurs immobilières Suisse	10.0%	6.0%	12.0%	194'379'783	9.7%
Valeurs immobilières monde	2.0%	1.0%	3.0%	38'854'541	1.9%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	31'386'698	1.6%
FX Overlay				-4'161'240	-0.2%
Total placements de capitaux				2'000'797'851	100.0%
Dont placements alternatifs	2.0%	1.0%	8.0%	37'218'317	1.9%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	2.0%	1.0%	3.0%	31'386'698	1.6%
Autres placements alternatifs *	0.0%	0.0%	5.0%	5'831'619	0.3%

* Placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale, les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

3.1.7.2. Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Aucun placement n'a été effectué auprès des employeurs affiliés. Cependant, du fait de la nature de l'activité, le montant élevé des arriérés de cotisations de 145 millions de francs (année précédente: 135 millions de francs) est de facto placé chez les employeurs. Si les sommes en souffrance ne peuvent être recouvrées selon la procédure d'encaissement, le Fonds de garantie assure la couverture.

Cotisations en souffrance	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Total cotisations en souffrance	144'791'479	134'800'252	7.4%
Cotisations des salariés et des employeurs	169'141'559	146'891'211	15.1%
Part des impayés dans les cotisations annuelles	85.6%	91.8%	-6.7%

Les réserves de cotisations des employeurs sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit exclusivement de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation d'utilisation.

Réserves de cotisations patronales	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Réserves de cotisations patronales au 01.01.	423'156	356'065	18.8%
Affectation	99'172	217'084	-54.3%
Utilisation	-210'181	-151'963	38.3%
Intérêts 0.5% (année précédente: 0.5%)	1'905	1'970	-3.3%
Total réserves de cotisations patronales au 31.12.	314'053	423'156	-25.8%

3.1.8. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

3.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	64'660	41'135	57.2%
Avoirs auprès d'autres branches	8'480'297	9'294'789	-8.8%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	101	732	-86.1%
Parts du pool impôt anticipé	730'667	371'420	96.7%
Avoirs auprès du Fonds de garantie	8'705'728	17'177'775	-49.3%
Avoirs auprès de destinataires	209'768	248'003	-15.4%
Total autres créances	18'191'221	27'133'855	-33.0%

L'avoir auprès du Fonds de garantie se monte à 4.282 millions de francs (année précédente: 13.125 millions de francs) pour les cas d'insolvabilité, à 1.088 million de francs pour les sinistres selon l'art. 12 LPP (année précédente: 1.088 million) et à 3.336 millions de francs pour la compensation de la structure d'âge (année précédente: 2.965 millions).

3.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	39'733'456	30'702'660	29.4%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	3'715'784	3'722'161	-0.2%
Impôt à la source et impôt anticipé	97'660	169'520	-42.4%
Autres engagements	557'615	353'996	57.5%
Total autres engagements	44'104'516	34'948'336	26.2%

3.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Provision pour compenser la structure d'âge	7'214'478	5'095'352	41.6%
Ducroire sur remboursement	104'884	124'002	-15.4%
Total provisions non techniques	7'319'362	5'219'354	40.2%

Le Conseil de fondation a décidé le 3 décembre 2010, pour un degré de couverture de 105%-109.9%, de mettre en réserve la moitié, et à partir d'un degré de couverture de 110%, la totalité des subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge défavorable et d'utiliser ces fonds deux années plus tard pour réduire paritairement les cotisations de risque dans les classes de cotisation supérieures.

3.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Réimputation émoluments	1'816'981	1'096'133	65.8%
Réception ultérieure dividende de faillite	3'154	1'006	213.4%
Commission de traitement impôt à la source	31'116	31'031	0.3%
Divers	85'029	938	—
Total autres recettes	1'936'279	1'129'108	71.5%

3.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Amortissement de cotisations non recouvrables	404'229	48'718	729.7%
Amortissement de prestations non recouvrables	35'005	10'382	237.2%
Emoluments réimputables	1'816'822	1'096'370	65.7%
Emoluments pris en charge par AEIS	23'359	5'404	332.3%
Frais de chèques postaux	30'029	34'304	-12.5%
Autres dépenses	309'123	246'646	25.3%
Total autres charges	2'618'567	1'441'823	81.6%

3.1.8.6. Frais administratifs

Les frais administratifs ont diminué de 4.3% à 15.56 millions de francs.

Les frais administratifs directs liés à l'organe de gestion ont progressé de 1.8 million de francs. La conclusion du projet stratégique Apollo 2 et la réintégration de l'informatique a déplacé des frais de projet vers des frais courants pour un montant total de 1.45 million de francs. Le reste de la hausse des frais s'explique par l'augmentation des dépenses de téléphone/port et de loyer (environ 0.23 million de francs) et la progression des frais de personnel (environ 0.21 million de francs).

Les charges liées aux projets et aux amortissements de l'organe de gestion ont reculé de 3.2 millions de francs. Le projet stratégique Apollo 2 a fait l'objet d'un amortissement résiduel de seulement 1.0 million de francs inscrit dans les comptes annuels. L'année précédente, les dépenses encourues pour le développement, l'apurement des données et les amortissements totalisaient 3.9 millions de francs. Par ailleurs, aucune dépense notable liée à un projet n'a été enregistrée, contrairement à l'exercice précédent où des dépenses d'un montant de 0.29 million de francs ont été comptabilisées pour le regroupement des deux sites germanophones de Rotkreuz et de Zurich.

Au niveau de la Fondation, la hausse des charges d'environ 0.66 million de francs est due à la progression des frais de personnel de 0.52 million de francs liée pour moitié à la réintégration de l'informatique et pour l'autre moitié à l'extension de fonctions interdisciplinaires. De plus, des frais d'honoraires non prévus d'un montant de 0.17 million de francs ont été dépensés pour un projet consacré aux décisions et aux procédures judiciaires. Aucuns autres frais liés à des projets n'ont été comptabilisés durant l'exercice.

Dépenses administratives	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	11'666'138	13'020'163	-10.4%
Frais administratifs directs	10'666'138	8'817'908	21.0%
Amortissements/projets directs	1'000'000	4'202'255	-76.2%
Frais administratifs Fondation	3'893'869	3'233'792	20.4%
Direction/Conseil de fondation	3'423'201	2'907'543	17.7%
Frais des projets	25'448	57'469	-55.7%
Révision	134'101	132'744	1.0%
Expert	54'319	48'535	11.9%
Autorité de surveillance	87'500	87'500	0.0%
Autres honoraires	169'300	0	n/a
Total frais administratifs	15'560'006	16'253'955	-4.3%

Etant donné que les frais administratifs directs et le nombre de personnes assurées (actifs et bénéficiaires de rentes) n'ont pas augmenté de façon proportionnelle, les frais administratifs directs par personne assurée s'inscrivent également en hausse. Ils s'établissent actuellement à 271 francs (année précédente: 232 francs).

Au cours de l'exercice, les frais administratifs ont à nouveau pu être financés intégralement par les cotisations. Un léger excédent d'environ 0.8 million de francs est dégagé. L'année précédente, le retard pris dans le traitement du fait de l'introduction du nouveau système de gestion a entraîné une réduction des recettes liées aux affiliations d'office et aux procédures d'insolvabilité. Il en a résulté un déficit des frais administratifs d'environ 3.0 millions de francs.

Financement des frais administratifs	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Contributions ordinaires assurés et employeurs	11'953'330	10'566'819	13.1%
Participations aux frais pour débours extraordinaires	4'385'918	2'690'157	63.0%
Résultat	-779'243	2'996'979	—
Total frais administratifs	15'560'006	16'253'955	-4.3%

3.2. Comptes annuels Prévoyance professionnelle LPP

3.2.1. Bilan et compte d'exploitation

3.2.1.1. Bilan Prévoyance professionnelle LPP

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	2'203'198'897.62	2'055'371'872.99
Liquidités	37'878'346.42	33'862'061.80
Créances sur les cotisants	144'791'478.98	134'800'252.09
Autres créances	18'191'221.06	27'133'854.74
Avoirs auprès d'autres branches	8'480'297.12	9'294'789.28
Avoirs auprès de tiers	64'660.20	41'135.28
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	730'767.97	372'151.70
Avoirs auprès du Fonds de garantie	8'705'727.51	17'177'775.37
Avoirs auprès de destinataires	209'768.26	248'003.11
Placements de capitaux	2'000'797'851.16	1'857'035'704.36
Liquidités/marché monétaire CHF	37'616'972.98	48'244'953.70
Obligations Suisse	913'576'706.25	849'889'783.78
Obligations monde	400'940'351.13	396'400'128.29
Actions Suisse	104'560'936.39	92'341'361.01
Actions monde	251'559'846.55	265'141'454.15
Actions marchés émergents	32'083'255.39	27'902'310.45
Matières premières	31'386'698.45	29'467'876.75
Valeurs immobilières Suisse	194'379'783.25	126'644'208.45
Valeurs immobilières monde	38'854'540.65	31'837'950.91
FX Overlay	-4'161'239.88	-10'834'323.13
Matériel d'exploitation	1'540'000.00	2'540'000.00
Actifs de régularisation	26'057.55	2'594.10
Total des actifs	2'203'224'955.17	2'055'374'467.09
PASSIF		
Engagements	105'146'267.63	88'077'841.24
Prestations de libre passage et rentes	61'041'751.72	53'129'505.17
Autres engagements	44'104'515.91	34'948'336.07
Passifs de régularisation	1'165'205.90	743'325.20
Réserves de contributions patronales	314'052.72	423'156.09
Provisions non techniques	7'319'362.26	5'219'353.97
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'835'238'307.32	1'693'003'888.45
Capital de prévoyance assurés actifs	1'006'774'307.32	938'247'888.45
Capital de prévoyance rentiers	634'455'000.00	576'113'000.00
Provisions techniques	194'009'000.00	178'643'000.00
Réserve pour fluctuation des cours	254'036'759.34	267'901'902.14
Fonds disponibles/découvert (dont CHF 5'000.00 capital de Fondation)	5'000.00	5'000.00
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Total des passifs	2'203'224'955.17	2'055'374'467.09

3.2.1.2. Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle LPP

	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	175'367'774.67	154'297'375.24
Cotisations salariés	75'005'770.86	63'855'644.46
Cotisations employeurs	94'345'969.11	83'187'529.56
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations	-210'180.83	-151'963.06
Primes uniques et rachats	2'036'089.57	3'705'336.09
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	3'882'862.00	3'483'788.00
Subsides du Fonds de garantie pour insolvabilité	208'091.96	-43.75
Versements à la réserve de cotisations de l'employeur	99'172.00	217'083.94
Prestations d'entrée	215'148'666.97	176'696'061.49
Dépôts de libre passage	214'183'677.74	176'529'594.09
Versements pour nouvelles affiliations	284'653.00	0.00
Paiements versements anticipés EPL/divorce	680'336.23	166'467.40
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>390'516'441.64</i>	<i>330'993'436.73</i>
Prestations réglementaires	-109'380'590.36	-92'024'966.58
Rentes de vieillesse	-30'696'412.07	-26'889'227.30
Rentes de survivants	-1'891'084.26	-1'669'987.44
Rentes d'invalidité	-5'372'232.82	-4'666'718.95
Rentes pour enfants	-813'551.43	-860'112.77
Prestations en capital lors de la retraite	-66'785'058.82	-54'679'090.47
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-3'822'250.96	-3'259'829.65
Prestations de sortie	-148'681'271.45	-118'230'978.43
Prestations de libre passage à la sortie	-120'174'588.46	-94'192'277.43
Versements anticipés EPL/divorce	-2'872'668.16	-3'102'172.86
Versements à la dissolution du contrat	-25'634'014.83	-20'936'528.14
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-258'061'861.81</i>	<i>-210'255'945.01</i>
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-142'123'410.04	-130'166'371.63
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-54'006'834.07	-61'473'796.30
Dissolution/constitution de capital de prév. rentiers	-58'342'000.00	-40'460'000.00
Dissolution/constitution des provisions techniques	-15'366'000.00	-14'841'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-14'519'584.80	-13'326'454.45
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	111'008.83	-65'120.88
Dépenses d'assurance	-547'046.00	-519'099.00
Cotisations au Fonds de garantie	-547'046.00	-519'099.00
Résultat net de la partie assurance	-10'215'876.21	-9'947'978.91

	2015 CHF	2014 CHF
Résultat net du placement de la fortune	10'307'116.99	142'615'660.42
Intérêts encaissés sur les liquidités	41.18	2'117.97
Intérêts des autres créances	1'212'578.27	2'640'251.09
Rémunération des placements de capitaux	16'256'594.23	144'869'639.70
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-188'717.40	90'142.91
Résultat obligations Suisse	20'056'157.74	65'025'324.72
Résultat obligations monde	-24'880'548.10	26'741'092.40
Résultat actions Suisse	3'280'027.26	10'580'999.70
Résultat actions monde	1'577'768.40	51'778'839.72
Résultat actions marchés émergents	-5'472'163.15	2'599'767.28
Résultat matières premières	-10'165'344.34	-2'612'479.53
Résultat valeurs immobilières Suisse	9'863'428.93	12'027'913.59
Résultat valeurs immobilières monde	3'166'745.09	3'177'345.49
Résultat FX Overlay	19'019'239.80	-24'539'306.58
Dépenses de gestion de la fortune	-3'612'674.29	-2'920'142.46
Charges d'intérêts	-3'549'422.40	-1'976'205.88
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-2'100'008.29	409'591.05
Autres recettes	6'322'197.77	3'819'265.22
Produit de prestations de services fournies	4'385'918.36	2'690'157.17
Autres recettes	1'936'279.41	1'129'108.05
Autres charges	-2'618'566.83	-1'441'823.30
Charges administratives	-15'560'006.23	-16'253'955.26
Frais administratifs généraux	-15'284'086.21	-15'985'175.66
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-188'420.02	-181'279.60
Autorité de surveillance	-87'500.00	-87'500.00
<i>Excédent de charges/de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>	<i>-13'865'142.80</i>	<i>119'200'759.22</i>
Modification de la réserve pour fluctuation des cours	13'865'142.80	-119'200'759.22
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours	0.00	-119'200'759.22
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	13'865'142.80	0.00
Excédent de recettes/de charges	0.00	0.00

A large, stylized number '4' graphic in a lighter shade of the background color, positioned on the right side of the page. The number is composed of several thick, overlapping geometric shapes that form its structure.

4. **AC** ASSURANCE DE RISQUE DES CHOMEURS



4. AC ASSURANCE DE RISQUE DES CHOMEURS

4.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Assurance de risque des chômeurs fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

4.1.1. Marche des affaires

En raison de plusieurs changements de personnel au sein du service des prestations, le nombre de cas en suspens a légèrement augmenté, bien que le nombre de nouvelles demandes de rentes d'invalidité ait continué de diminuer. Les effectifs de l'équipe ont été à nouveau au complet avant la fin de l'exercice et les cas en suspens sont désormais sous contrôle. Les avantages d'un système orienté processus sont apparus ici encore, car celui-ci a facilité la compensation des départs et l'arrivée de nouveaux collaborateurs.

4.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés AC	2015	2014	Ecart
Nombre d'assurés actifs	158'629	147'369	7.6%
Nombre de rentes versées	4'543	4'653	-2.4%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	696'659'898	667'190'670	4.4%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	439'589'000	445'405'000	-1.3%
Excédent de recettes avant dissolution/constitution de la réserve pour fluctuation des cours	35'285'228	65'936'359	-46.5%
Frais administratifs directs *	830'717	1'076'217	-22.8%
Frais administratifs directs par rente versée en CHF	182.86	231.30	-20.9%
Rendement sur le capital	0.2%	6.7%	-6.5%
Degré de couverture: effectif	158.5%	149.8%	8.7%
Degré de couverture: théorique	123.6%	123.6%	0.0%

* hors frais de gestion de fortune

4.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Les placements ou les fonds destinés à couvrir les engagements réglementaires ont à nouveau sensiblement augmenté. Ils s'élèvent actuellement à 696.7 millions de francs. Les placements ont réalisé une performance légèrement positive de 0.2% (année précédente: 6.7%), malgré le contexte conjoncturel difficile. Cette performance n'a toutefois pas été suffisante pour couvrir la charge relativement élevée liée à la rémunération des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (2.0%). Le résultat des intérêts est négatif et atteint un faible montant en millions à un chiffre. Malgré la baisse importante du taux de cotisation en milieu d'année, les entrées de cotisations demeurent cependant élevées en raison du taux de chômage relativement important (3.3% en moyenne), resp. du grand nombre de chômeurs (142'800 en moyenne). Etant donné que la charge des sinistres peut, par ailleurs, être qualifiée de modérée, le résultat du risque est positif cette année encore et atteint un montant en

millions à deux chiffres. L'ensemble des frais administratifs d'un montant de 2.0 millions de francs a été couvert par les contributions aux coûts. Ici encore, un résultat positif a été enregistré.

Dans l'ensemble, les comptes annuels clôturent sur un excédent de recettes de 35.3 millions de francs et les fonds libres supplémentaires se montent à 36.7 millions de francs.

4.1.3. Membres actifs et rentiers

4.1.3.1. Assurés actifs

Le nombre de personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés actifs, au 31 décembre 2015, a augmenté de 7.6%, pour atteindre 158'629 personnes (année précédente: 147'369). Le nombre moyen de chômeurs s'inscrit lui aussi en hausse et s'élevait en 2015 à environ 142'800 (année précédente: 136'800).

4.1.3.2. Bénéficiaires de rentes

Au cours de l'exercice, le nombre de rentes versées a légèrement diminué. Ce recul s'explique en partie par le manque de ressources dans le service administratif et donc par la réduction du nombre de cas d'invalidité traités. Par ricochet, le nombre de cas de prestations en suspens a progressé, mais en restant sous contrôle.

Nombre de bénéficiaires de rentes	31.12.2015 Nombre	31.12.2014 Nombre	Ecart
Rentes d'invalidité	2'673	2'722	-1.8%
Rentes de conjoint	595	598	-0.5%
Rentes d'enfant	1'275	1'333	-4.4%
Total bénéficiaires de rentes	4'543	4'653	-2.4%
Cas de prestations en suspens (invalidité)	193	122	58.2%
Cas de prestations en suspens (décès)	17	5	240.0%

La proportion de femmes dans le total des bénéficiaires de rentes s'élève à 46.5% et reste donc pratiquement inchangée (année précédente: 46.7%).

Répartition des bénéficiaires de rentes	Femmes Nombre	Hommes Nombre	Total Nombre
Rentes d'invalidité	911	1'762	2'673
Rentes de conjoint	570	25	595
Rentes d'enfant	631	644	1'275
Total bénéficiaires de rentes	2'112	2'431	4'543

4.1.3.3. Evolution du risque Invalidité

Le nombre de cas d'invalidité (augmentations du degré d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'exercice a de nouveau fortement reculé. Le nombre de 165 cas traités est plutôt inférieur à la moyenne et tient en partie au manque de ressources dans le service administratif.

Courbe du risque	2015 Nombre	2014 Nombre	Ecart
Nouveaux cas d'invalidité	165	230	-28.3%

Lors de l'analyse du nombre de nouveaux cas d'invalidité, il faut également toujours tenir compte du fait que ce nombre est soumis à de fortes fluctuations car l'effectif des assurés actifs (chômeurs) varie lui aussi fortement.

4.1.3.4. Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Etant donné que le renchérissement a été faible au cours de la période considérée, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée au 1^{er} janvier 2016.

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs («AC»), les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

4.1.4. Mode de mise en œuvre du but

4.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2, al. 3, LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel disponible, resp. projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) est gérée sans annonce de changements. Ce n'est que lors de la survenance d'un cas de prestation que les personnes assurées sont enregistrées individuellement dans l'effectif.

4.1.4.2. Financement, méthode de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

4.1.5. Placements de capitaux

4.1.5.1. Stratégie de placement

La stratégie de placement AC est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. La stratégie de placement dynamique liée au degré de couverture n'a pas non plus entraîné de modification de l'allocation des actifs.

4.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'allocation effective des actifs n'a connu pratiquement aucune modification par rapport à l'année précédente. En comparant la fin de l'année 2014 et la fin de l'année 2015, seule une légère baisse de 2.8 point de pourcentage est constatée pour l'allocation des placements en liquidités/marché monétaire CHF et une hausse modérée de la part des obligations Suisse (+1.4 point de pourcentage).

4.1.5.3. Afflux de capitaux

En 2015, l'afflux net de capitaux a été nettement plus faible que l'année précédente, du fait de la baisse du taux de cotisation de 2.5% à 1.5% au 1^{er} juillet 2015.

Afflux de capitaux	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
net *	29'074'346	36'339'739	-20.0%

* cotisations comptabilisées moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations

4.1.5.4. Performance

La performance des placements de capitaux s'est élevée à 0.2% contre 6.7% l'exercice précédent.

4.1.6. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

4.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Fondation est entièrement autonome. La branche AC couvre elle-même les risques actuariels de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement de la fortune.

4.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)

Cette branche ne gère aucun avoir de vieillesse.

4.1.6.3. Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance des rentiers)

Développement de la réserve mathématique (RM)	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Réserve mathématique au 01.01.	249'159'000	243'958'000	2.1%
Corrections	-1'204'546	-564'908	113.2%
Prestations versées	-20'751'454	-21'628'092	-4.1%
Rémunération des réserves mathématiques	1'386'000	1'362'000	1.8%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	18'284'000	25'832'000	-29.2%
Mutations rentes en cours	-3'747'000	200'000	—
Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.	243'126'000	249'159'000	-2.4%

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont reculé de 2.4%. Les points suivants ont été déterminants:

- > Rémunération des réserves mathématiques: comprend les charges d'intérêt effectives de 4.923 millions de francs (année précédente: 4.931 millions de francs) et le gain d'intérêts sur le renchérissement de 3.537 millions de francs (année précédente: 3.569 millions de francs)
- > Augmentation des réserves mathématiques provenant de l'évolution du risque: l'augmentation de la réserve mathématique à la suite de nouveaux cas d'invalidité a été inférieure à celle de l'année dernière en raison du manque de ressources évoqué plus haut
- > Mutations des rentes en cours: la diminution de la réserve mathématique s'explique en premier lieu par la cessation des versements suite à un remariage (3.25 millions de francs) ou lorsque l'âge-terme est atteint (1.0 million de francs) et par les réactivations.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

Réserve mathématique	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité *	157'544'000	162'649'000	-3.1%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	69'939'000	70'218'000	-0.4%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	15'643'000	16'292'000	-4.0%
Total capital de prévoyance rentiers	243'126'000	249'159'000	-2.4%

* La réserve mathématique ci-indiquée d'une rente d'invalidité en cours, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

4.1.6.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle date du 9 mars 2016.

Elle montre que la situation financière de l'assurance de risque des chômeurs est très réjouissante, surtout compte tenu de son approche prudente en matière de provisions.

L'expert CP émet donc les recommandations suivantes pour 2016:

- > Passage aux dernières bases actuarielles LPP 2015
- > Réduction du renchérissement pris en compte de 1.5% à 1.0%
- > Examen de l'abaissement du taux d'intérêt technique à 1.0%
- > Examen de l'utilisation des fonds libres, sachant que la réduction de ceux-ci devrait être modérée compte tenu du contexte difficile pour les placements

4.1.6.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

4.1.6.5.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01.	196'246'000	190'999'000	2.7%
Modification provision pour changement de tarif	344'000	425'000	-19.1%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	-3'800'000	1'663'000	—
Modification provision pour fluctuations du risque	3'673'000	3'159'000	16.3%
Total provisions techniques au 31.12.	196'463'000	196'246'000	0.1%

Les provisions techniques n'ont pratiquement pas changé. Les points suivants ont été déterminants:

- > Provision pour changement de tarif: elle a été dotée selon la pratique usuelle.
- > Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement: la dissolution de 3.8 millions de francs anticipe la baisse générale du nombre de sinistres à laquelle il faut s'attendre en raison de la politique plus restrictive menée par l'assurance-invalidité AI.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

Provisions techniques	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif (2.5% resp. 2.0%)	1'748'000	1'404'000	24.5%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	136'749'000	140'549'000	-2.7%
Provision pour fluctuations du risque	57'966'000	54'293'000	6.8%
Total provisions techniques	196'463'000	196'246'000	0.1%

4.1.6.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Au 31 décembre 2015, la branche AC présente un degré de couverture de 158.5% (année précédente: 149.8%).

Degré de couverture	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	439'589'000	445'405'000	-1.3%
Réserve pour fluctuation des cours	103'743'004	105'115'580	-1.3%
Fonds libres	153'327'894	116'670'090	31.4%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	696'659'898	667'190'670	4.4%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	158.5%	149.8%	5.8%

4.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

4.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande 31.12.15	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	20.0%	16.0%	24.0%	135'113'524	19.6%
Obligations Suisse	29.0%	25.0%	33.0%	191'911'685	27.9%
Obligations monde	17.0%	15.0%	19.0%	116'563'233	16.9%
Actions Suisse	5.5%	4.5%	6.5%	36'794'672	5.3%
Actions monde	14.5%	12.0%	17.0%	109'796'953	16.0%
Actions marchés émergents	3.0%	2.0%	4.0%	21'921'212	3.2%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	48'042'488	7.0%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	3.0%	15'470'632	2.2%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	14'185'346	2.1%
FX Overlay				-1'818'007	-0.3%
Total placements de capitaux				687'981'738	100.0%
Dont placements alternatifs	2.0%	1.0%	8.0%	17'900'264	2.6%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	2.0%	1.0%	3.0%	14'185'346	2.1%
Autres placements alternatifs *	0.0%	0.0%	5.0%	3'714'918	0.5%

* Placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale, les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

4.1.8. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

4.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	4'616	4'571	1.0%
Parts du pool impôt anticipé	153'947	147'085	4.7%
Avoirs auprès de destinataires	395'940	322'527	22.8%
Total autres créances	554'503	474'183	16.9%

4.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	1'590'634	1'715'030	-7.3%
Impôt à la source et impôt anticipé	1'324	997	32.8%
Engagements à l'égard de tiers	75'621	50'601	49.4%
Total autres engagements	1'667'580	1'766'629	-5.6%

4.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Du croire sur remboursement	197'970	161'264	22.8%
Total provisions non techniques	197'970	161'264	22.8%

4.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Réception ultérieure dividende de faillite	4'680	1'891	147.5%
Commission de traitement impôt à la source	387	462	-16.2%
Divers	38'876	211'353	-81.6%
Total autres recettes	43'944	213'706	-79.4%

4.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Amortissement de prestations non recouvrables	62'896	87'946	-28.5%
Frais de chèques postaux	1'570	1'497	4.9%
Frais généraux	193	0	n/a
Autres dépenses	22'604	202'069	-88.8%
Total autres charges	87'263	291'512	-70.1%

4.1.8.6. Frais administratifs

Les frais administratifs ont diminué de 9.2% à 2.03 millions de francs.

Les frais administratifs directs liés à l'organe de gestion ont baissé de 0,25 million de francs. Notamment les frais de personnel (tant interne qu'externe) ont reculé d'environ 0.15 million de francs. Les frais de maintenance informatique externe d'un montant de 0.07 million de francs ont été éliminés suite à la réintégration de l'informatique.

Les charges liées aux amortissements et aux projets de l'organe de gestion ont diminué de 0,31 million de francs environ. Le projet stratégique Apollo 2 a fait l'objet d'un amortissement résiduel de seulement 0.32 million de francs (année précédente: 0.4 million de francs) inscrit dans les comptes annuels. De même, des charges d'un montant de 0.07 million de francs ont à nouveau été imputées à la «Task Force AC». Par ailleurs, aucune dépense notable liée à un projet n'a été enregistrée, contrairement à l'exercice précédent où des dépenses d'un montant de 0.29 million de francs ont été comptabilisées pour le regroupement des deux sites germanophones de Rotkreuz et de Zurich.

Au niveau de la Fondation, la hausse des charges d'environ 0.35 million de francs est due à la progression des frais de personnel de 0.08 million de francs liée pour moitié à la réintégration de l'informatique et pour l'autre moitié à l'extension de fonctions interdisciplinaires. De plus, des frais d'honoraires non prévus d'un montant de 0.27 million de francs ont été dépensés pour un projet consacré aux décisions et aux procédures judiciaires. Aucuns autres frais liés à des projets n'ont été comptabilisés durant l'exercice.

Dépenses administratives	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	1'217'608	1'768'142	-31.1%
Frais administratifs directs	830'717	1'076'217	-22.8%
Amortissements/projets directs	386'891	691'925	-44.1%
Frais administratifs Fondation	813'916	469'211	73.5%
Direction/Conseil de fondation	489'029	392'535	24.6%
Frais des projets	3'635	24'412	-85.1%
Révision	19'157	18'964	1.0%
Expert	23'279	20'801	11.9%
Autorité de surveillance	12'500	12'500	0.0%
Autres honoraires	266'316	0	n/a
Total frais administratifs	2'031'524	2'237'353	-9.2%

Les frais administratifs directs étant en baisse et le nombre de rentes versées pratiquement inchangé, les frais administratifs directs par rente versée ont à nouveau diminué. Ils s'établissent actuellement à 183 francs (année précédente: 231 francs).

Au cours de l'exercice, les frais administratifs ont à nouveau pu être financés intégralement par les cotisations. Un excédent de quelque 3.0 millions de francs est dégagé.

Financement des frais administratifs	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	5'002'883	4'811'586	4.0%
Résultat	-2'971'359	-2'574'233	15.4%
Total frais administratifs	2'031'524	2'237'353	-9.2%

4.2. Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs

4.2.1. Bilan et compte d'exploitation

4.2.1.1. Bilan Assurance de risque des chômeurs

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	695'092'034.30	663'314'376.64
Liquidités	6'395'793.60	5'279'004.19
Autres créances	554'503.02	474'182.86
Avoirs auprès de tiers	4'616.30	4'570.56
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	153'946.65	147'085.20
Avoirs auprès de destinataires	395'940.07	322'527.10
Placements de capitaux	687'981'737.68	657'081'189.59
Liquidités/marché monétaire CHF	135'113'524.48	146'953'189.90
Obligations Suisse	191'911'684.73	174'448'044.71
Obligations monde	116'563'233.11	111'604'427.28
Actions Suisse	36'794'671.94	35'859'288.19
Actions monde	109'796'952.56	102'962'692.40
Actions marchés émergents	21'921'212.32	19'897'593.12
Matières premières	14'185'346.09	11'061'755.33
Valeurs immobilières Suisse	48'042'487.54	43'103'624.37
Valeurs immobilières monde	15'470'631.69	14'560'739.22
FX Overlay	-1'818'006.78	-3'370'164.93
Matériel d'exploitation	160'000.00	480'000.00
Actifs de régularisation	4'126'142.65	6'097'005.15
Total des actifs	699'218'176.95	669'411'381.79
PASSIF		
Engagements	2'077'292.50	1'955'348.15
Prestations de libre passage et rentes	409'712.99	188'719.58
Autres engagements	1'667'579.51	1'766'628.57
Passifs de régularisation	283'016.07	104'100.00
Provisions non techniques	197'970.04	161'263.55
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	439'589'000.00	445'405'000.00
Capital de prévoyance rentiers	243'126'000.00	249'159'000.00
Provisions techniques	196'463'000.00	196'246'000.00
Réserve pour fluctuation des cours	103'743'004.00	105'115'580.00
Fonds disponibles/découvert	153'327'894.34	116'670'090.09
Etat au début de la période	116'670'090.09	53'199'459.14
Excédent des produits	36'657'804.25	63'470'630.95
Total des passifs	699'218'176.95	669'411'381.79

4.2.1.2. Compte d'exploitation Assurance de risque des chômeurs

	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	51'857'324.65	60'144'826.95
Cotisations salariés	24'862'154.30	28'865'321.35
Cotisations employeurs	26'995'170.35	31'279'505.60
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	51'857'324.65	60'144'826.95
Prestations réglementaires	-20'751'454.71	-21'567'734.74
Rentes de survivants	-3'106'822.46	-3'074'070.94
Rentes d'invalidité	-15'556'051.99	-16'020'968.16
Rentes pour enfants	-1'823'135.91	-2'024'976.25
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-265'444.35	-447'719.39
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	-20'751'454.71	-21'567'734.74
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	5'816'000.00	-10'448'000.00
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	6'033'000.00	-5'201'000.00
Dissolution/constitution des provisions techniques	-217'000.00	-5'247'000.00
Résultat net de la partie assurance	36'921'869.94	28'129'092.21
Résultat net du placement de la fortune	474'907.25	40'181'276.01
Intérêts encaissés sur les liquidités	0.00	15.24
Rémunération des placements de capitaux	1'629'187.63	41'262'340.82
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-595'331.54	403'010.64
Résultat obligations Suisse	4'041'435.87	13'951'755.25
Résultat obligations monde	-6'901'908.43	7'605'715.65
Résultat actions Suisse	956'796.60	4'103'880.56
Résultat actions monde	904'681.75	18'716'366.78
Résultat actions marchés émergents	-2'791'659.63	1'883'277.03
Résultat matières premières	-4'402'161.21	-1'001'548.94
Résultat valeurs immobilières Suisse	3'953'672.58	2'933'098.94
Résultat valeurs immobilières monde	1'415'503.43	1'430'227.62
Résultat FX Overlay	5'048'158.21	-8'763'442.71
Dépenses de gestion de la fortune	-1'151'654.21	-1'062'096.98
Charges d'intérêts	-2'626.17	-18'983.07
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-36'706.49	-58'850.41
Autres recettes	43'944.20	213'706.27
Autres recettes	43'944.20	213'706.27
Autres charges	-87'262.68	-291'512.06
Charges administratives	-2'031'523.97	-2'237'353.07
Frais administratifs généraux	-1'976'587.22	-2'185'088.77
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-42'436.75	-39'764.30
Autorité de surveillance	-12'500.00	-12'500.00
<i>Excédent de recettes avant dissolution/constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>	35'285'228.25	65'936'358.95
Modification de la réserve pour fluctuation des cours	1'372'576.00	-2'465'728.00
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours	0.00	-2'465'728.00
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	1'372'576.00	0.00
Excédent de recettes/de charges	36'657'804.25	63'470'630.95

5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION



5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION

5.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Contrôle de la réaffiliation fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

5.1.1. Marche des affaires

Les améliorations du fonctionnement opérationnel de la branche Prévoyance professionnelle LPP ont également eu un impact positif sur la branche Contrôle de la réaffiliation. Tous les anciens cas en suspens ont été réglés durant l'exercice sous revue et les nouvelles annonces ont été traitées au cours de la même année. Cette branche est donc à jour.

5.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés CR	2015	2014	Ecart
Nombre de déclarations	16'120	17'270	-6.7%
dont les annonces traitées	16'120	15'671	2.9%
Frais administratifs directs	152'296	172'960	-11.9%
Frais administratifs directs par déclaration en CHF	9.45	10.02	-5.7%

5.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'annonces a encore un peu baissé et atteint le nombre de 16'120, lequel se situe dans la moyenne pluriannuelle.

5.1.3. Mode de mise en œuvre du but

5.1.3.1. Financement, méthode de financement

Conformément à l'art. 11, al. 7, LPP et à l'art. 56, al. 1, let. d, LPP, les frais administratifs pour le contrôle de la réaffiliation sont entièrement pris en charge par le Fonds de garantie LPP.

5.1.4. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1.4.1. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Il n'est assumé ni risque actuariel, ni risque lié aux marchés des capitaux.

5.1.5. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

5.1.5.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Avoirs auprès du Fonds de garantie	284'347	374'684	-24.1%
Avoirs auprès de destinataires	0	3'825	-100.0%
Total autres créances	284'347	378'509	-24.9%

5.1.5.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	272'942	682'573	-60.0%
Engagements à l'égard de tiers	9'915	7'994	24.0%
Total autres engagements	282'856	690'567	-59.0%

5.1.5.3. Autres charges

Autres charges	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Amortissement de cotisations non recouvrables	2'550	9'750	-73.8%
Frais de chèques postaux	4	0	n/a
Frais généraux	0	104	-100.0%
Total autres charges	2'554	9'854	-74.1%

5.1.5.4. Frais administratifs

Les frais administratifs ont diminué au total de 24.7% à 0,283 million de francs (année précédente: 0,376 million de francs).

Les frais administratifs directs de l'organe de gestion ont baissé de 0.021 million de francs, notamment en raison de la suppression des frais de maintenance informatique d'un montant de 0.027 million de francs à la suite de la réintégration de l'informatique.

Les charges liées aux amortissements et aux projets de l'organe de gestion ont baissé d'environ 0.1 million de francs car, contrairement à l'exercice précédent où des dépenses d'un montant de 0.1 million de francs ont été comptabilisées pour le regroupement des deux sites germanophones de Rotkreuz et de Zurich, aucune charge notable liée à un projet n'a été enregistrée.

Au niveau de la Fondation, la hausse des charges d'environ 0.025 million de francs est due à la progression des frais de personnel liée pour moitié à la réintégration de l'informatique et pour l'autre moitié à l'extension de fonctions interdisciplinaires.

Dépenses administratives	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	152'296	270'268	-43.6%
Frais administratifs directs	152'296	172'960	-11.9%
Amortissements/projets directs	0	97'308	-100.0%
Frais administratifs Fondation	131'080	106'000	23.7%
Direction	122'257	98'134	24.6%
Frais des projets	909	0	n/a
Révision	4'789	4'741	1.0%
Autorité de surveillance	3'125	3'125	0.0%
Total frais administratifs	283'377	376'267	-24.7%

Les frais administratifs directs par annonce reçue s'élèvent à 9.45 francs (année précédente: 10.02 francs).

Financement des frais administratifs	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Couverture du déficit par le fonds de garantie	285'930	374'684	-23.7%
Frais selon règlement	0	5'925	-100.0%
Total frais administratifs	285'930	380'609	-24.9%

La couverture du déficit de 285'930 francs est assurée par le Fonds de garantie LPP.

5.2. Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation

5.2.1. Bilan et compte d'exploitation

5.2.1.1. Bilan Contrôle de la réaffiliation

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	299'495.84	698'692.39
Liquidités	15'149.06	320'183.53
Créances sur les cotisants	0.00	3'825.00
Autres créances	284'346.78	374'683.86
Avoirs auprès du Fonds de garantie	284'346.78	374'683.86
Total des actifs	299'495.84	698'692.39
PASSIF		
Engagements	282'856.19	690'567.39
Autres engagements	282'856.19	690'567.39
Passifs de régularisation	16'639.65	8'125.00
Fonds disponibles/découvert	0.00	0.00
Total des passifs	299'495.84	698'692.39

5.2.1.2. Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	2015	2014
	CHF	CHF
Dissolution/constitution de provisions non techniques	0.00	5'512.50
Autres recettes	285'930.27	380'608.86
Produit de prestations de services fournies	285'930.27	380'608.86
Autres charges	-2'553.55	-9'854.00
Charges administratives	-283'376.72	-376'267.36
Frais administratifs généraux	-275'462.38	-368'401.51
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-4'789.34	-4'740.85
Autorité de surveillance	-3'125.00	-3'125.00
Excédent de recettes/de charges	0.00	0.00

6. ANNEXE



6. ANNEXE

Les rapports annuels des différentes branches contenus dans la partie précédente (pages 23-66) font partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

6.1. Bases et organisation

6.1.1. Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983 à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP) par les organisations faïtières des salariés et des employeurs¹. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

L'art. 60, al. 2 et 5, et l'art. 11, al. 3bis, LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP.

La Fondation exécute les tâches qui lui sont confiées dans les quatre branches suivantes:

- > Comptes de libre passage (art. 60, al. 5, LPP)
- > Prévoyance professionnelle LPP (art. 60, al. 2, let. a, b, c et d, LPP)
- > Assurance de risque des chômeurs (art. 60, al. 2, let. e, LPP)
- > Contrôle de la réaffiliation (art. 11, al. 3bis, LPP)

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e, de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, al. 4, LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche Prévoyance professionnelle LPP, la Fondation peut rendre des décisions (art. 60, al. 2bis, LPP).

¹ Les associations fondatrices étaient: l'Union centrale des associations patronales suisses (représentée par Heinz Allenspach et Klaus Hug), l'Union suisse des arts et métiers (représentée par Markus Kündig et Markus Kamber), l'Union syndicale suisse (représentée par Fritz Reimann et Fritz Leuthy), la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (représentée par Guido Casetti), l'Union suisse des syndicats autonomes (représentée par Josef Weber et Ulrich König) et la Fédération des sociétés suisses d'employés (représentée par Karl Eugster et Erwin Wittker).

6.1.2. Registre LPP et Fonds de garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

L'office fédéral de la statistique (OFS) gère l'institution supplétive conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sous le numéro d'identification des entreprises (IDE) CHE-109.697.548.

La Fondation est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au Fonds de garantie (numéro d'enregistrement D1 1000). Le Fonds de garantie garantit les prestations selon l'art. 56, al. 1, let. b, c et d, LPP. Il verse les prestations légales des institutions de prévoyance insolubles, accorde des subsides pour structure d'âge défavorable, finance des cas de prestations allouées sur la base de l'art. 12 LPP et couvre le déficit en matière de coûts (cf. art. 72 LPP).

6.1.3. Indication des actes et des règlements

> Acte de fondation	08.05.2012	(en vigueur depuis le 01.11.2012)
> Règlement de liquidation partielle	21.05.2010	(en vigueur depuis le 08.09.2010)
> Règlement de placement	20.09.2012	(en vigueur depuis le 01.10.2012)
> Plans de prévoyance	02.12.2013	(en vigueur depuis le 01.01.2014)
> Règlement d'organisation	06.12.2012	(en vigueur depuis le 01.01.2013)
> Règlement sur les provisions techniques	09.12.2009/03.12.2010/19.09.2013	

Par ailleurs, il existe les directives suivantes, lesquelles ont été approuvées par le Conseil de fondation:

> Directive en matière de prêt de titres	17.09.2010	
> Directive en matière de loyauté	06.12.2012	(en vigueur depuis le 01.01.2013)
> Directive en matière de droits de vote	17.09.2010	
> Principes de tarification	02.06.2004	
> Manuel des tarifs	16.05.2005	
> Manuel du système de contrôle interne – SCI	06.12.2011	

6.1.4. Organe de gestion paritaire / droit de signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Dix membres sont désignés par les associations faîtières des salariés et des employeurs et deux membres représentent le secteur public.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles et la coordination des différents prestataires sont déléguées à la Direction.

Les personnes autorisées à signer pour la Fondation sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que des personnes choisies de la Direction et des organes de gestion.

En 2015, le Conseil de fondation se composait des membres suivants (période du 01.01.2012 au 31.12.2015):

Représentants des salariés

Dr. Doris Bianchi (vice-présidente)	Union syndicale suisse, Berne
Franz Cahannes	Unia, Zurich
Dr. Martin Flügel	Travail.Suisse, Berne (jusqu'au 17.09.2015)
Adrian Wüthrich	Travail.Suisse, Berne (depuis le 18.09.2015)
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Berne
Jorge Serra	Syndicat suisse des services publics (ssp), Zurich

Représentants des employeurs

Kurt Gfeller (président)	Union suisse des arts et métiers, Berne
Andreas Markwalder	GastroSocial, Aarau
Martin Kaiser	Union patronale suisse, Zurich
Dr. Andreas Lüthi	proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
François Gummy	Fondation de Prévoyance Rlichemont, Villars-sur-Glâne

Représentants des pouvoirs publics

Marcel Wyss	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne (jusqu'au 31.10.2015)
Dóra Makausz	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne (depuis le 01.11.2015)
Vacant	

Comité du Conseil de fondation

Kurt Gfeller	Présidence
Franz Cahannes	
Dr. Doris Bianchi	
Martin Kaiser	

Comité de placement	
Martin Kaiser	Présidence
Kurt Gfeller	
Jorge Serra	
Urs Masshardt	

Direction	
Max Meili	Directeur
Marco Bagutti	Responsable Placements de capitaux, membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable Operation, membre de la Direction
Hansjürg Christen	Responsable Internal Services, membre de la Direction
Roman Senti	Responsable Informatique, membre de la direction

Adresse	
Fondation institution supplétive LPP	
Direction	
Weststrasse 50	
8003 Zurich	

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport annuel.

6.1.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	
Patrick Spuhler	Expert diplômé en assurances de pension, Prevanto SA, Bâle

Organe de révision	
Ernst & Young SA, Zurich	Réviseur responsable Patrik Schaller

Conseillers externes	
PPCmetrics SA, Financial Consulting, Zurich	Experts externes en placement, Investment Controller
Dr. Hans-Ulrich Stauffer, Bâle	Conseil juridique

Placements de capitaux	
UBS SA, Zurich	Global Custody, comptabilité de titres
UBS Fund Management (Switzerland) SA, Bâle	Société de gestion de fonds institutionnels

Autorité de surveillance	
Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), Berne.	

6.1.6. Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

L'affiliation de nouveaux employeurs (notamment la fondation de prévoyance du personnel de GEPABU) s'est déroulée conformément à la procédure.

6.2. Membres actifs et rentiers

6.2.1. Assurés actifs

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.2.2. Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.3. Mode de mise en œuvre du but

6.3.1. Commentaire des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.3.2. Financement, méthode de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, constance

6.4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de Swiss GAAP RPC 26.

6.4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan:

- > Conversion des monnaies: cours à la date de clôture du bilan.
- > Liquidités, créances, engagements: valeur nominale.
- > Titres: valeur de marché; pour les rémunérations fixes avec intérêts courus.
- > Parts de fonds et fondations de placement: valeur d'inventaire (Net Asset Value).
- > Les placements non traditionnels négociés en Bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels qu'options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en Bourse, la valeur de remplacement à la date de clôture du bilan est considérée comme valeur vénale.
- > Equipements d'exploitation: les investissements dans des installations louées, des installations de bureau et des programmes de TED sont portés à l'actif à la valeur d'achat et amortis de manière linéaire sur cinq ans.
- > Régularisations et provisions non techniques: meilleure estimation possible par la Direction.
- > Capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en prévoyance professionnelle (détails: voir chapitre 6.5).
- > Objectif fixé de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon une approche de mathématiques financières par le contrôleur des placements (détails: voir chapitre 6.6.3).
- > Suite à un changement apporté au traitement de la comptabilisation des coûts dans le domaine du service juridique pour le projet consacré au droit procédural, ces coûts sont directement comptabilisés dans les frais administratifs. Cela est indiqué dans les tableaux Frais administratifs sous «Autres honoraires». Les tableaux n'ont pas été modifiés concernant les valeurs de l'année précédente.

6.4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification des bases de calcul n'est intervenue.

En revanche, un changement a été apporté dans l'annexe du règlement sur les provisions de la branche Prévoyance professionnelle LPP. Désormais, la valeur cible de la provision pour taux de conversion trop élevé correspond à la perte attendue causée par les actifs qui partiront à la retraite dans 7 ans (auparavant 5 ans).

Pour le reste, aucun changement n'est intervenu par rapport à l'année précédente.

6.5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

6.5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.2. Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.4. Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

6.5.6.1. Comptes de libre passage

A) Bases

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels au sens traditionnel. Les possibilités d'assainissement restreintes ainsi que la garantie accordée pour la valeur nominale et le taux d'intérêt exigent cependant une provision technique pour la protection du capital. Cette provision permet de garantir que le degré de couverture qui ressort du bilan demeure, avec une forte probabilité (98%), au-dessus du degré de couverture «critique», c'est-à-dire qu'elle reste supérieure au degré de couverture qui permet à la branche CLP de s'assainir par ses propres moyens en l'espace de 5 ans. De plus, elle garantit, avec une forte probabilité (90%) la sortie dans un délai de 5 ans du découvert, par ses propres moyens, en cas d'assainissement. A cette fin, la valeur cible de cette provision correspond à 3% de l'avoir de prévoyance.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.2. Prévoyance professionnelle LPP

A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2010, 2.5%», avec les compléments suivants:

- > Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint et les rentes d'invalidité sont calculés jusqu'à l'âge de 65 ans selon un taux d'intérêt de 1.0%, puis de 2.5% à partir de 65 ans. Les capitaux de prévoyance pour les rentes pour enfant en cours sont calculés selon un taux d'intérêt de 1.0% et avec l'âge-terme de 25 ans. La différence entre le taux d'intérêt technique de 2.5% et le taux appliqué indiqué plus haut de 1.0% sert à préfinancer les coûts futurs attendus suite à l'adaptation obligatoire des rentes en cours au renchérissement.
- > Afin de tenir compte de l'accroissement supposé de l'espérance de vie, une provision supplémentaire de 2.5% de la réserve mathématique a été provisionnée au 31.12.2015 pour les engagements de rentes viagères en cours.
- > Provision pour taux de conversion: avec une retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans en 2015, l'avoir de vieillesse a été converti en une rente de vieillesse avec un taux de 6.8%. Avec les bases de calcul actuelles (taux d'intérêt technique de 2.5%), il en résulte un taux de conversion «correct» de l'ordre de 5.7%. Une provision est constituée à des fins de financement préalable des pertes sur les retraites qui en découlent. Elle couvre les frais prévisionnels au cours des sept ans à venir.
- > Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR): pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenance du sinistre (p. ex. incapacité de travail en cas d'invalidité) et l'annonce ou le traitement du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve des cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.
- > Provision pour fluctuations du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuations du risque auprès des assurés actifs et fluctuations du risque pour les rentes en cours. La valeur théorique de la provision pour fluctuations du risque pour les actifs est définie sur la base de l'analyse des risques selon Panjer, avec un intérêt technique de 2.5% et un niveau de sécurité de 99%. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (cinq fois la valeur théorique). La provision pour fluctuations du risque des rentes en cours s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en fonction du nombre de rentes.
- > La provision pour cas de surassurance comprend en premier lieu les cas de surassurance ayant la maladie comme cause d'invalidité. Ces cas sont mis en réserve à 100%.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.3. Assurance de risque des chômeurs

A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2010, 2.0%», avec les compléments suivants:

- > Les rentes d'invalidité sont provisionnées comme rentes temporaires jusqu'à l'âge de 65 ans. Les capitaux de prévoyance sont calculés selon un intérêt technique de 0.5%. La différence entre le taux d'intérêt technique de 2.0% et le taux appliqué indiqué plus haut de 0.5% sert à préfinancer les coûts futurs attendus suite à l'adaptation obligatoire des rentes en cours au renchérissement.
- > Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR): pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenue du sinistre (p. ex. incapacité de travail en cas d'invalidité) et l'annonce ou le traitement du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve des cas de sinistres ait lieu

conformément aux périodes et aux causalités. Cela est important avant tout dans l'assurance de risque des chômeurs parce que l'effectif des personnes assurées fluctue fortement et que la fixation du montant de la cotisation de risque ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais du Conseil fédéral. Il s'agit de veiller à ce que chaque génération d'assurés finance elle-même ses cas de prestations.

- > Provision pour fluctuations du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuations du risque auprès des assurés actifs et fluctuations du risque pour les rentes en cours. Dans la branche AC, l'effectif des actifs n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuations du risque des actifs est donc définie de manière approximative. La valeur théorique s'élève à 1.15% de la masse salariale moyenne des trois dernières années, ce qui correspond environ à la moitié de la cotisation de risque. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuations du risque des rentes s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en fonction du nombre de rentes.
- > Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint, les rentes pour enfants en cours ainsi que la provision pour la prise en compte de l'allongement de l'espérance de vie sont constitués comme les provisions correspondantes dans la branche Prévoyance professionnelle LPP, en appliquant un taux d'intérêt technique de 2.0% au lieu de 2.5%.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.4. Contrôle de la réaffiliation

Il n'est assumé ni risque actuariel, ni risque lié aux marchés des capitaux.

6.5.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

6.5.7.1. Degré de couverture total

Degré de couverture	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	10'638'731'016	9'390'957'464	13.3%
Réserve pour fluctuation des cours	848'069'940	953'137'515	-11.0%
Fonds libres	153'327'894	116'670'090	31.4%
Capital de la Fondation	5'000	5'000	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	11'640'133'850	10'460'770'068	11.3%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	109.4%	111.4%	-1.8%

6.6. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

6.6.1. Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation porte la responsabilité de la gestion de la fortune et surveille l'activité de placement.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune et de la couverture des risques de change ainsi que de l'attribution d'ordres / de mandats aux banques et aux gérants de fortune.

Aux réunions du Comité de placement prennent également part des représentants de la Direction, du contrôleur des placements et, de cas en cas, d'autres conseillers externes.

La gestion des portefeuilles est assurée par des banques et gérants de fortune choisis. La Fondation met en œuvre les placements immobiliers sous la forme de participations dans des sociétés immobilières, des fondations et des fonds. La gestion des liquidités et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont du ressort de la Direction.

En 2015, les placements de la fortune ont été assumés par les institutions suivantes:

Liquidités/marché monétaire (AEIS Institutional Fund)	Direction: via PostFinance, UBS et BCZ Pictet Asset Management: actif Syz Asset Management: actif Aberdeen Asset Management: actif BlackRock Advisors: actif (à partir de juillet 2015)
Obligations Suisse (AEIS Institutional Fund)	Credit Suisse Asset Management: conformément aux règles jusqu'au 30 novembre 2015 Loyal Finance: conformément aux règles UBS Global Asset Management: conformément aux règles Pictet Asset Management: conformément aux règles (à partir du 1 ^{er} décembre 2015)
Obligations monde (AEIS Institutional Fund)	Credit Suisse Asset Management: obligations d'Etat, conformément aux règles Deutsche Asset Management: obligations d'entreprises EUR, actif Wellington Asset Management: obligations d'entreprises monde, actif
Actions Suisse (AEIS Institutional Fund)	Pictet Asset Management: produit indexé
Actions monde (AEIS Institutional Fund)	UBS Global Asset Management: produit indexé
Actions marchés émergents	Credit Suisse: Institutional Fund, produit indexé
Valeurs immobilières	Credit Suisse: divers fonds, fondations de placement Suisse et monde UBS: fondations de placement Suisse et monde Swiss Life fondation de placement Immobilier Suisse Zurich fondation de placement Immobilier Immeubles commerciaux Suisse Direction: fonds immobiliers suisses, conformément aux règles
Matières premières	Vontobel Fund: Belvista Commodity Morgan Stanley: FSP DJUBS Diversified Backwardated Fund
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management plc

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats ont été conclus entre les gestionnaires de portefeuille et UBS Fund Management (Switzerland) SA. Il existe en outre un contrat de prestations de services entre UBS Fund Management et l'institution supplétive. Tous ces contrats garantissent le respect des exigences légales et du règlement de placement de l'institution supplétive. Dans les limites des exigences contractuelles, les gestionnaires de portefeuilles sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats ont été conclus directement avec les gérants afférents.

La tenue des dépôts est centralisée auprès du Global Custodian, UBS SA.

Le contrôle des placements est pris en charge par PPCmetrics SA, Zurich. Le contrôleur des placements est responsable de l'ensemble du contrôle des placements de capitaux et doit rendre des rapports aux autorités de décision et de contrôle compétentes (Comité de placement, Conseil de fondation).

6.6.2. Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2)

L'institution supplétive ne sollicite pas d'extension des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

6.6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

6.6.3.1. Ensemble de la Fondation

La réserve de fluctuation de valeur permet de compenser les fluctuations de valeur et de rendement de la fortune placée.

La stratégie de placement fixe l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur par branche d'après une approche de mathématiques financières (méthode Value at Risk). L'objectif repose sur le rendement théorique calculé par l'expert, la stratégie de placement et la perspective de rendement résultant de la stratégie de placement. L'objectif est le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture constant.

La Fondation dans son ensemble présente, au 31 décembre 2015, un degré de couverture de 109.4%. Le degré de couverture visé de 117.4% n'est donc pas encore atteint.

Ensemble de la Fondation	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 01.01.	953'137'515	640'642'014	48.8%
Modification à la charge/au profit du compte d'exploitation	-105'067'575	312'495'501	—
Réserve pour fluctuation des cours selon bilan au 31.12.	848'069'940	953'137'515	-11.0%
Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)	1'675'373'099	1'629'290'060	2.8%
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-827'303'159	-676'152'545	22.4%

Le niveau élevé de l'afflux de nouveaux fonds, notamment dans la branche CLP, a conduit à l'augmentation de la réserve de fluctuation de valeur visée.

6.6.4. Présentation des placements par catégorie

6.6.4.1. Placement de la fortune par catégories: ensemble de la Fondation

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale et les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ont été respectées.

6.6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au cours de l'exercice, il a été effectué des opérations à terme sur devises, ainsi que des opérations de swaps et de futures. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

Catégorie de placements	Dérivé	Valeur marchande CHF 31.12.2015	Exposure CHF 31.12.2015
Liquidités/marché monétaire	Futures	-	-312'625'00
Obligations monde	Futures	-	-4'821'909
Actions monde	Futures	-	6'423'952
Total	Futures	-	-311'022'957
Obligations	Swap taux d'intérêt	2'956'567	50'000'000
Obligations monde	Swap taux d'intérêt	553'010	6'906'596
Total	Swap taux d'intérêt	3'509'577	56'906'596
Liquidités/marché monétaire	FX Forwards	-5'809'363	-2'090'691'893
Obligations monde	FX Forwards	43'288	21'789'818
FX Overlay	FX Forwards	-19'959'381	-2'619'795'180
Total	FX Forwards	-25'725'456	-4'688'697'255

6.6.6. Valeur vénale et partenaires contractuels des titres figurant sous Prêt de titres

En ce qui concerne les valeurs patrimoniales de l'institution supplétive, les prêts de titres sont uniquement autorisés dans le segment des actions européennes (hors Suisse). Le prêt de titres est effectué par UBS sur la base du mandat au sein du fonds actions monde AEIS Institutional Fund. A titre de sûreté (Collateral), UBS SA dépose des sûretés (titres) au profit du fonds conformément à la loi sur les placements collectifs de capitaux.

A la fin de l'année, le nombre de titres prêtés était légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Grâce à la nouvelle clé de répartition négociée avec UBS, l'institution supplétive a malgré tout enregistré un supplément de recettes.

Ensemble de la Fondation	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Titres prêtés	53'257'450	58'753'307	-9.4%
Garanties	56'020'231	61'790'972	-9.3%
Recettes de prêts de titres	280'541	244'023	15.0%

6.6.7. Commentaire du résultat net du placement de la fortune

Les explications sur les charges de la gestion de fortune de 16.4 millions de francs (année précédente: 14.8 millions) sont fournies au point 6.7.1.1.

6.6.7.1. Résultat des placements de capitaux: ensemble de la Fondation

Le résultat comprend les produits directs (intérêts et dividendes), ainsi que les variations de valeur réalisées et non réalisées sur les placements de capitaux.

Évolution du rendement	2015	2014
Prévoyance LPP	0.8%	8.6%
Comptes de libre passage	-0.1%	4.9%
Assurance pour les risques des personnes au chômage	0.2%	6.7%
Total	0.1%	5.7%

La différence de performance entre les branches s'explique par les différentes stratégies mises en place.

Placements de capitaux 2015	Revenus des placements de capitaux CHF
Liquidités/marché monétaire CHF	-13'014'768
Obligations Suisse	49'161'160
Obligations monde	-107'721'332
Actions Suisse	14'124'708
Actions monde	974'916
Actions marchés émergents	-29'296'876
Valeurs immobilières Suisse	51'091'728
Valeurs immobilières monde	4'582'249
Matières premières	-40'489'639
FX Overlay	86'721'089
Total	16'133'236

6.6.7.2. Résultat total selon la mesure de la performance

Catégorie de placements	Part de la fortune 31.12.2015			Performance 2015	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	4'709.3	40.5%	37.8%	-0.4%	-0.9%
Obligations Suisse	2'307.6	19.8%	20.4%	2.3%	2.3%
Obligations monde	1'804.0	15.5%	15.6%	-6.5%	-2.7%
Actions Suisse	521.6	4.5%	4.3%	2.6%	2.7%
Actions monde	1'146.4	9.9%	10.6%	0.4%	-0.1%
Actions marchés émergents	179.5	1.5%	2.1%	-14.7%	-14.3%
Valeurs immobilières Suisse	809.7	7.0%	7.5%	6.5%	4.7%
Valeurs immobilières monde	54.3	0.5%	0.5%	8.8%	8.8%
Matières premières	116.2	1.0%	1.2%	-27.0%	-28.7%
FX Overlay	-20.0	-0.2%			
Différence d'arrondi	0.2				
Total global	11'628.8	100.0%	100.0%	0.1%	0.0%

Etant donné la mise en œuvre majoritairement passive et conforme aux règles de presque tous les investissements de l'institution supplétive, il n'y a généralement que de faibles écarts de rendement entre le portefeuille et l'indice de référence.

Les obligations monde retenues ne présentent pas la même répartition des monnaies que l'indice de référence, ce qui explique que les rendements peuvent parfois se révéler très différents. Toutefois, la couverture des risques de change en overlay permet de compenser dans une large mesure ces écarts de performance apparaissant dans le total général des branches. Les surperformances dans le segment des actions monde à gestion passive sont liées aux demandes de remboursement d'impôt enregistrées dans le portefeuille de l'institution supplétive, mais non prises en compte dans l'indice de référence. Comme le fonds important «CS 1a Immo PK» dans les portefeuilles de l'institution supplétive a rattrapé les rendements modestes de l'année précédente, le segment de l'immobilier Suisse affiche une plus-value de 1.8 point de pourcentage par rapport à l'indice de référence. Les deux placements dans des matières premières de l'institution supplétive ont perdu un peu moins de valeur que l'indice de référence grâce à la gestion active des gérants.

6.6.8. Placements de la fortune gérés directement par la Direction

La Direction contrôle les liquidités opérationnelles qui ne sont pas attribuées directement à un mandat de gestion de fortune. De même, un dépôt de fonds immobiliers suisses pour chaque branche CLP et LPP est géré en interne selon une approche passive. Au 31 décembre 2015, leur volume s'élève au total à 419.6 millions de francs (année précédente: 301.2 millions de francs).

6.6.8.1. Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel, au chapitre 3.

6.7. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.7.1. Frais administratifs

6.7.1.1. Frais d'administration des placements

L'institution supplétive investit uniquement dans des placements dont les coûts sont présentés de manière transparente.

Placements des capitaux	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Ecart
Total des placements de capitaux	11'628'826'758	10'402'336'261	11.8%
Dont			
Placements transparents	11'628'826'758	10'402'336'261	11.8%
Placements non transparents	0	0	n/a
Taux de transparence en matière de frais	100.0%	100.0%	

En valeur absolue, les frais de gestion de fortune sur les placements de l'institution supplétive ont augmenté d'environ 1.7 million de francs, mais par rapport à la fortune, ils sont restés au bas niveau de 0.14% de l'an dernier.

Parmi les frais de gestion de fortune mentionnés de 16.4 millions de francs figurent 0,6 million de francs de frais de transaction des AEIS Institutional Funds qui ne doivent pas obligatoirement y être indiqués selon la directive de la CHS.

Frais de gestion de la fortune	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	9'903'662	9'113'045	8.7%
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	6'528'774	5'613'877	16.3%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	16'432'436	14'726'922	11.6%
Pourcentage à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.14%	0.14%	

6.7.1.2. Frais administratifs de l'ensemble de la Fondation

Les frais administratifs (sans les frais pour les placements) ont diminué de 4.2% à 23.23 millions de francs.

Les frais administratifs directs de l'organe de gestion ont augmenté d'environ 1.7 million de francs. La réintégration de l'informatique a déplacé des frais de projet vers des frais courants pour un montant total d'environ 1.4 million de francs. Le reste de l'augmentation des coûts est liée aux frais téléphoniques et de port plus élevés.

Les charges liées aux amortissements et aux projets de l'organe de gestion ont baissé de 4.0 millions de francs. Le projet stratégique Apollo 2 a fait l'objet d'un amortissement résiduel de seulement 1.32 million de francs inscrit dans les comptes annuels. L'année précédente, les dépenses encourues pour le développement, l'apurement des données et les amortissements totalisaient 4.3 millions de francs. Par ailleurs, aucune dépense notable liée à un projet n'a été enregistrée, contrairement à l'exercice précédent où des dépenses d'un montant de 0.97 million de francs ont été comptabilisées pour le regroupement des deux sites germanophones de Rotkreuz et de Zurich.

Au niveau de la Fondation, la hausse des charges d'environ 1.2 million de francs est due à la progression des frais de personnel de 0.8 million de francs liée pour moitié à la réintégration de l'informatique et pour l'autre moitié à l'extension de fonctions interdisciplinaires. De plus, des frais d'honoraires non prévus d'un montant de 0.44 milli-

on de francs ont été dépensés pour un projet consacré aux décisions et aux procédures judiciaires. Aucuns autres frais liés à des projets n'ont été comptabilisés durant l'exercice.

Dépenses administratives	2015 CHF	2014 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	17'463'088	19'687'751	-11.3%
Frais administratifs directs	16'076'196	14'361'189	11.9%
Amortissements/projets directs	1'386'891	5'326'562	-74.0%
Frais administratifs Fondation	5'764'428	4'563'373	26.3%
Direction/Conseil de fondation	4'890'287	4'085'147	19.7%
Frais des projets	36'354	94'255	-61.4%
Révision	191'573	189'635	1.0%
Expert	77'598	69'336	11.9%
Autorité de surveillance	125'000	125'000	n/a
Autres honoraires	443'616	0	0.0%
Total frais administratifs	23'227'515	24'251'124	-4.2%

6.8. Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a vérifié le rapport annuel et les comptes 2014 et a confirmé l'absence de contestations à l'institution supplétive le 31 août 2015.

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune demande.

6.9. Autres informations relatives à la situation financière

6.9.1. Procédures judiciaires en cours

Du fait de son activité et de sa qualité d'autorité, la Fondation institution supplétive LPP est impliquée dans de nombreuses procédures judiciaires. A côté des procédures devant le Tribunal administratif fédéral à la suite de recours contre des affiliations d'office et des décisions de cotisations, il est également assez fréquent que des décisions de refus de rentes d'invalidité soient attaquées. Plus de trois quarts des cas dans lesquels les prestations d'invalidité font l'objet de contestations proviennent de la branche AC.

Procédures judiciaires en cours	2015 Nombre	2014 Nombre	Ecart
Affiliations d'office	13	22	-40.9%
Décisions de cotisations	6	12	-50.0%
Actions en exécution de prestations	48	70	-31.4%
Encaissements	7	8	-12.5%
Total procédures judiciaires en cours	74	112	-33.9%

En raison de l'introduction du système Apollo dans la branche Prévoyance professionnelle LPP, le nombre de décisions rendues a baissé en 2014. Par conséquent, le nombre de procédures judiciaires devant le Tribunal administratif fédéral concernant des affiliations d'office et des décisions de cotisation a lui aussi diminué. Cette baisse a été notable en 2015.

6.10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucune remarque.

Zurich, le 11 avril 2016

Fondation institution supplétive LPP

Président
du Conseil de fondation
jusqu'au 31.12.2015



Kurt Gfeller

Présidente
du Conseil de fondation
depuis le 01.01.2016



Dr. Doris Bianchi

Directeur



Max Meili

A large, stylized number '7' graphic in a lighter shade of blue, positioned on the right side of the page. It consists of a horizontal bar at the top and a diagonal bar extending downwards and to the left from the right end of the horizontal bar.

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Ernst & Young AG
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich
Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la
Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive
selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich

Zurich, le 11 avril 2016

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d’audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d’audit relève du jugement de l’auditeur, de même que l’évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs. Lors de l’évaluation de ces risques, l’auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l’établissement des comptes annuels pour définir les procédures d’audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l’adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu’une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d’audit.

Opinion d’audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l’exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l’acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d’autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d’agrément (art. 52b LPP) et d’indépendance (art. 34 OPP 2) et qu’il n’existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l’exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d’organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- > si l’organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s’il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l’institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l’administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d’intérêts étaient suffisamment contrôlés par l’organe suprême;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l’autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l’institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l’espèce ont été respectées.

Nous recommandons d’approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young AG



Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Eva-Maria Springmann
Expert-réviseur agréée

8. ORGANES DE GESTION / ADRESSES

8. ORGANES DE GESTION / ADRESSES

Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP), Assurance de risque des chômeurs (AC) et Contrôle de la réaffiliation (RC)

Agence pour la Suisse alémanique à Zurich

Fondation institution supplétive LPP Tél.: 041/799 75 75

Agence régionale de la Suisse allemande

Weststrasse 50 PostFinance voir ci-dessous

Case postale

8036 Zurich

Compétente pour: AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH,
BE, FR, GR, VS (parties germanophones des cantons)

Agence pour la Suisse romande à Lausanne

Fondation institution supplétive LPP Tél.: 021/340 63 33

Agence régionale de la Suisse romande

Passage St-François 12 PostFinance voir ci-dessous

Case postale 6183

1002 Lausanne

Compétente pour: GE, JU, NE, VD, BE, VS, FR (districts francophones)

Agence pour la Suisse italienne à Manno

Fondazione istituto collettore LPP Tél.: 091/610 24 24

Agenzia regionale della Svizzera italiana

Stabile «Gerre 2000» PostFinance voir ci-dessous

Via Pobiette 11, Casella postale 224

6928 Manno

Compétente pour: TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)

Comptes PostFinance (toute la Suisse)

Compte postal pour AC: Compte postal 30-448355-4
BIC/SWIFT POFICHBEXXX
IBAN CH42 0900 0000 3044 8355 4

Compte postal pour LPP: Compte postal 25-496891-7
BIC/SWIFT POFICHBEXXX
IBAN CH16 0900 0000 2549 6891 7

Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Comptes de libre passage		français 021/340 63 33
Weststrasse 50		italien 091/610 24 24
Case postale	Compte postal	80-13022-7
8036 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7
Compétente pour:	Toute la Suisse	

Direction/Secrétariat de la Fondation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Direction		français 021/340 63 33
Weststrasse 50		italien 091/610 24 24
Case postale	E-mail:	sekretariat@aeis.ch
8036 Zurich		
Compétente pour:	Toute la Suisse	

Fondation
institution supplétive LPP
Direction
Weststrasse 50
8003 Zurich